

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 14 Décembre 2012

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER -
Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar
RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

La séance est ouverte à 9 heures 30
sous la présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

Mesdames et messieurs, chers collègues, M. André Essayan nous a quittés.

M. André Essayan avait l'estime de tous les conseillers communautaires et l'estime de tous les Maires. C'était un homme de conviction, un homme plein d'humanité. Il a toujours forcé le respect par sa personnalité. Il nous manquera beaucoup et laissera à beaucoup d'entre nous un grand souvenir. Nous ne l'oublierons pas.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de respecter une minute de silence à la mémoire d'André Essayan.

(L'Assemblée communautaire se lève pour observer une minute de silence)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

V – INSTALLATION DES ÉLUS DE CEYRESTE

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Suite aux décès de M. André Essayan, Maire de Ceyreste, le 8 novembre dernier, le Conseil Municipal de Ceyreste s'est réuni le 30 novembre afin de désigner son nouveau Maire et les nouveaux conseillers communautaires.

Il convient donc d'installer aujourd'hui au sein du Conseil de Communauté conformément à l'article L 5215-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick Ghigonetto que nous accueillons avec beaucoup de considération, d'estime et d'amitié. Nous sommes sûrs qu'il aura une grande réussite dans la mission que lui ont confiée les Ceyrestaines et les Ceyrestains. Bienvenue M. Ghigonetto.

(Applaudissements)

Mme Sylvie Centino et M. Olivier Blanc ont été désignés conseillers communautaires.

(Applaudissements)

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2012

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2012. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, le procès verbal est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2012 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 26 OCTOBRE 2012

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 26 octobre 2012. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

V – INSTALLATION DES ÉLUS DE CEYRESTE

VI – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le 6 décembre 2012, pouvez-vous nous faire un compte-rendu succinct de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie et a bien travaillé. Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission. Le rapport n°1 a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC et le rapport n°10, une abstention du Maire de Plan-de-Cuques, Jean-Pierre Bertrand.

1. FCT 001-14/12/12 CC - Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget 2012

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'approuver une décision modificative au budget 2012. Ce sont des transferts de crédits aussi bien au niveau du budget principal que des budgets annexes. Comme l'a dit le Président de la Commission, il y a eu une réserve de vote du groupe UPAC. Le rapport a été adopté à la majorité.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues, le groupe UPAC s'abstiendra sur ce rapport par cohérence avec notre abstention sur le budget.

Mais en cette veille de fêtes de fin d'année, je souhaiterais intervenir puisque le moment paraît venu d'oublier un peu les évènements tragiques et l'exploitation médiatico-politique qui ont marqué le dernier automne.

Nous allons entrer enfin dans cette année Capitale Européenne qui est un point de rencontre vertueux entre le politique, le culturel et l'économie.

C'est Jean-Claude Gaudin qui, le premier, a eu l'idée de lancer la candidature de Marseille. C'est lui, aussi, qui a voulu élargir cette initiative à l'ensemble de la Provence, comme l'avait fait Lille en 2004 avec sa métropole, ou Essen en 2010 avec la Ruhr.

Nous avons su afficher nos convergences et unir nos efforts, État, collectivités territoriales, Chambre de Commerce, acteurs du monde économique et de l'univers culturel, au service de cette cause commune.

Car 2013, c'est une opportunité extraordinaire d'affirmer ensemble notre volonté de jouer un rôle clef dans le développement d'une économie émergente, celle du tourisme et des loisirs.

2013 c'est aussi un support de communication sans égal pour offrir au regard de millions de visiteurs et des médias du monde entier, à Marseille, mais aussi à La Ciotat autour de l'Éden, à Ensues, ou au Rove avec Transhumance et dans chacune des communes de Marseille Provence Métropole un aspect de son patrimoine en partage.

2013 nous ramène ainsi à la nécessité de bâtir les grands projets de nos territoires en additionnant nos forces et non en les morcelant. Et si nous voulons donner un nouveau souffle à la décentralisation, il nous faut une métropole qui porte les grands projets transversaux, vitaux pour l'avenir de deux millions de Marseillais et de Provençaux...

2013 est le symbole d'une vision et d'une démarche métropolitaine.

Et quelle satisfaction au terme d'un automne de toutes les outrances et de toutes les démagogies, de lire cette semaine le titre de L'Express : « *Fiers d'être Marseillais* » !

Oui, nous sommes fiers d'être Marseillais et nous avons toutes les raisons de l'être. Au-delà des caricatures, au-delà des polémiques et des arrière-pensées, nous savons que Marseille avance, Marseille change, Marseille se modernise et se dote d'équipements dignes de nos ambitions.

Marseille prend un nouveau visage, encore masqué par les grues des multiples chantiers qui préparent 2013 et qui vont bientôt laisser la place à une ville prête à rayonner bien au-delà de l'année capitale...

Les 12 et 13 janvier prochains, nous devons nous montrer collectivement à la hauteur de l'évènement et de ses enjeux.

Si près de l'ouverture, je ne peux donc que regretter, Monsieur le Président, que bien des promesses n'aient pas été tenues.

Je ne peux que me désoler de constater qu'en matière de propreté et de transport en commun notamment, il y ait loin des mots aux actes.

Vous n'avez pas été capable de rendre cette ville propre, vous dont la première promesse électorale assurait en 2008 que Marseille serait « *propre en six mois* » !

C'est difficile ? L'incivilité règne ? On le sait. Mais le rapport qui vous a été rendu par les « Quatre mousquetaires » relève une absence de continuité dans vos efforts. Et on ne voit rien venir après les propositions concrètes qu'ils vous ont pourtant faites et sur lesquelles Yves Moraine vous a interpellé lors du dernier Conseil Communautaire.

Vous n'avez pas été capable non plus d'améliorer significativement l'offre de transport public sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Votre énergie semble plus tournée vers la valorisation artificielle de votre image, que vers des solutions à des préoccupations pourtant essentielles du quotidien de nos concitoyens.

Sur la problématique des déplacements, je tiens à remercier les élus du groupe UPAC pour leur implication dans le dossier du PDU qui sera abordé au rapport n°24. Ils ont été présents, tenaces et efficaces, pour défendre les intérêts de nos communes et de leurs habitants pour les dix ans à venir.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, je m'en excuse, mon intervention n'a rien à voir avec le rapport, mais comme vous êtes allés très vite sur la présentation des rapports qui ont été abordés au Bureau et que vous ne les avez pas cités, il y a sans doute à l'intérieur de ces rapports la question de La COOP.

Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous exprimer mes plus expresses réserves concernant ce dossier de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial à l'association La COOP.

Je les ai également formulées dans cette assemblée. Aujourd'hui vous nous reprenez de ce rapport rapidement, je déplore que vous persistiez dans cette voie.

Monsieur le Président le faisant vous vous mettez en contradiction avec, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur le statut des fonctionnaires et comme cela ne semblait pas suffisant avec également la loi n°2007-147 du 2 février 2007 portant sur La Modernisation de la Fonction Publique.

Les articles 10, 14 et 15 de cette loi revisitent largement le dispositif en vigueur antérieur au 6 février 2007. Ainsi, en dehors de l'État, des collectivités territoriales et de structures hospitalières publiques ou à caractère public les fonctionnaires ne peuvent être mis à disposition qu'auprès des *«organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes »*.

Monsieur le Président je ne peux imaginer que vous ayez délibérément contrevenu à la loi de la République, vous devez sans doute avoir en votre possession d'autres textes législatifs sur lesquels vous fondez votre position sur ce dossier.

Aujourd'hui, je vous demande solennellement deux choses :

La première est que vous communiquiez aux élus de notre assemblée les textes sur lesquels vous fondez votre position.

La deuxième est que vous indiquiez précisément à notre assemblée, les missions de service public relevant de MPM que vous auriez transférées pour exercice à La COOP.

Cela permettra de faire l'économie d'un contentieux et d'un débat public qui ne pourra qu'exacerber la méfiance et, si ce n'est un peu plus, le rejet par nos concitoyens des politiques et des politiques et des élus.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous signale Monsieur Dutto que le rapport sur l'association La COOP est ici, donc vous l'aviez à disposition. Ce n'est pas un rapport à délibérer, mais un rapport pour information. Vous intervenez dessus, c'est très bien, mais une réponse a été faite dans les documents transmis. Une étude juridique a été faite. Nous pouvons éventuellement continuer cette étude juridique, mais je ne me sens pas directement concerné, tout comme la Communauté Urbaine, par votre analyse. Je trouve que votre analyse n'est juridiquement pas véritablement fondée. Nous vous le ferons savoir quand l'étude juridique sera terminée.

Madame Caradec, vous avez raison, il y a des moments où il faut savoir jouer collectif. J'aimerais bien que l'on joue collectif d'ailleurs et que l'on reconnaisse à la Communauté Urbaine ce qu'elle a fait au-delà de ma personne. Car lorsque vous dites que sur les transports, quasiment rien n'a été fait...

Vous aviez délibéré le tunnel Prado Sud, nous l'avons réalisé. Vous aviez délibéré le tramway Joliette / Tour CMA-CGM, nous l'avons réalisé. Nous avons délibéré le tramway de la rue de Rome, il est en cours de réalisation. Trois lignes de BHNS vont être mises en service d'ici 2014. Vous les connaissez, je ne vais pas y revenir. Nous engageons des travaux pour le prolongement du métro de la station Bougainville jusqu'au bout du

boulevard du Capitaine Gèze, c'est-à-dire jusqu'au bout d'Euroméditerranée II. Le PDU que nous allons examiner tout à l'heure a été très bien travaillé collectivement. Il fait consensus majoritairement.

Monsieur MENNUCCI.- Pas pour moi.

(Exclamations dans l'hémicycle)

Monsieur LE PRESIDENT.- Pas pour M. Mennucci.

M. Mennucci a affirmé sa singularité, nous le remercions. Il nous en parlera tout à l'heure.

S'agissant de la propreté, je suis désolé, mais les faits ne vous donnent pas raison. Le rapport qui a été rédigé par les « Quatre Mousquetaires », c'est-à-dire M. Moraine, M. Mennucci, Mme Andrieux et Mme Vassal, est en cours de réalisation. La semaine dernière, nous avons passé le 9^{ème} arrondissement à la nuit. Les bennes qui devaient être supprimées l'ont été. Je trouve quand même qu'il y a une nette amélioration de la propreté, notamment en centre-ville. Vous ne l'admettez jamais, mais c'est ainsi.

Quant au slogan des « six mois », épargnez-moi cela. Moi, je n'ai rien promis. En tant que Président de la Communauté Urbaine, j'essaie de gérer une situation que j'ai trouvée en arrivant et qui était très largement la vôtre.

(Applaudissements)

Je mets aux voix la décision modificative n°1 du budget 2012

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Pene, Montagnac, Tavera, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour

Monsieur LE PRESIDENT.- La décision modificative n°1 est adoptée.

2. FCT 002-14/12/12 CC - Dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du budget primitif 2013

Monsieur GIORGI.- C'est une délibération habituelle en la circonstance et à cette époque de l'année. Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-14/12/12 CC - Création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du Marché d'Intérêt National de Saumaty – Approbation des statuts – Désignation du conseil d'exploitation et du Directeur – Fixation du montant de la dotation initiale

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est retiré.

4. FCT 004-14/12/12 CC - Élection d'un Vice-président - Élection d'un membre du Bureau - Composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Études - Désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs.

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose d'élire en qualité de 5^{ème} Vice-président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : M. Patrick Ghigonetto.

Je vous propose de désigner les représentants de Ceyreste au sein des Commissions suivantes :

M. Patrick Ghigonetto aux Commissions, « Une Agglomération Eco-responsable », « Aménagement de l'espace communautaire », « Équipements d'intérêt communautaire, patrimoine foncier, protection et sécurité des espaces communautaires ».

Mme Suzanne Centino aux Commissions « Fonctionnement de la Communauté Urbaine » et « Développer les Transports Urbains et périurbains »

M. Olivier Blanc aux Commissions « Voirie et Signalisation » et « Équipements d'intérêt communautaire, patrimoine foncier, protection et sécurité des espaces communautaires ».

Je vous propose d'approuver la désignation de M. Olivier Agullo au sein de la Commission « Une Agglomération Eco-Responsable » en lieu et place de Mme Sylvie Nespoulous et de désigner Mme Sylvie Nespoulous à la Commission « Développement Durable Innovation Prospective » en lieu et place de M. Olivier Agullo.

Je vous propose de désigner au sein de l'Établissement Public du Parc National des Calanques M. Lionel Royer Perreaut en qualité de titulaire et Mme Marie-Françoise Palloix en qualité de suppléante ; au sein du Comité de pilotage Est du Programme Général d'Amélioration de l'Habitat Ancien Dégradé, M. Patrick Ghigonetto ; au sein de l'AGAM, Mme Laure-Agnès Caradec, au sein du Comité de Pilotage du Plan de Déplacement Urbain de Marseille Provence Métropole :

- M. Michel Ambrosino
- M. Jean-Luc Bennahmias
- Mme Laure-Agnès Caradec
- Mme Marie-Thérèse Cardona
- M. Vincent Coulomb
- M. Frédéric Dutoit
- M. Paul Hubac
- M. Patrick Mennucci
- Mme Sylvie Nespoulous
- Mme Marie-Madeleine Panchetti
- Mme Christel Simonetti-Achard
- M. Maurice Talazac
- M. Jean Viard

Monsieur MAGRO.- Ce n'est pas ce que nous avons décidé en Conférence des Présidents.

Monsieur LE PRESIDENT.- Où se situe le hiatus ?...

Monsieur MAGRO.- Historiquement...

Monsieur LE PRESIDENT.- Exact, il manque des noms. Il y en a 19 et je n'en ai cité que 12.

Monsieur MAGRO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons corriger et nous la représenterons tout à l'heure.

Je vous propose de désigner, au sein du collège « exploitant » de la Commission de Suivi de Site pour le centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique :

- M. François-Noël Bernardi
- Mme Joëlle Boulay
- M. Pascal Gillet
- Mme Martine Vassal

Nous voterons cette délibération tout à l'heure lorsqu'on m'aura donné la liste exacte des noms. Dont acte.

5. FCT 005-14/12/12 CC - Approbation d'une convention-cadre entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'approuver le renouvellement d'une convention-cadre entre la Communauté Urbaine et l'AGAM. Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-14/12/12 CC - Paiement de la cotisation au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-14/12/12 CC - Gratification des stagiaires en 2013

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-14/12/12 CC - Approbation de la modification du règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-14/12/12 CC - Approbation d'un contrat de réservation de berceaux conclu avec la société Crèche Attitude Joliette, à Marseille 2ème arrondissement.

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. **FCT 010-14/12/12 CC - Mise en conformité et modalités d'application du dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire pour les agents communautaires**

Monsieur GIORGI.- Avis favorable avec une abstention de M. Bertrand.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de M. Bertrand

11. **FCT 011-14/12/12 CC - Approbation d'un avenant à la convention avec le Comité d'Action Sociale pour l'exercice 2013 relatif au dispositif d'action sociale pour le personnel de Marseille Provence Métropole**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. **FCT 012-14/12/12 CC - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 relative au régime des astreintes et permanences applicables aux agents de Marseille Provence Métropole**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. **FCT 013-14/12/12 CC - Création d'emplois occasionnels pour l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **FCT 014-14/12/12 CC - Approbation des dispositions modificatives ou nouvelles relatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'année 2013**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. **FCT 015-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n° 2 au Contrat de Développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Communauté urbaine Marseille Provence Métropole »**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission s'est réunie le 4 décembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- L'ensemble des rapports présentés à la Commission a reçu un avis favorable avec une réserve du groupe communiste concernant le PLH.

16. RNOV 001-14/12/12 CC - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Bilan de la 6ème année (2011)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mme Ghali n'étant pas là, Mme Salah-Eddine qu'en est-il du rapport n°15.

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions sur le PLH ?

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. RNOV 002-14/12/12 CC - Approbation définitive du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole 2012-2018

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, lors du dernier Conseil, nous avons émis un certain nombre de réserves qui ont motivé l'abstention de la plupart des élus du groupe CRC sur ce nouveau PLH.

Je résume : nous avons la conviction que certains objectifs rentrent en contradiction avec la volonté affichée de débloquer une situation qui ne garantit plus à chacun un parcours résidentiel adapté à l'évolution de ses moyens et de ses besoins tout au long d'une vie.

On ne va pas refaire le débat, d'autant que les modifications apportées au moment de cette adoption finale sont marginales. Donc, elles ne sont pas de nature à modifier notre vote.

Par contre, les remarques reprises dans le rapport au Conseil, suite à la saisine du Préfet et du Comité Régional de l'Habitat, devraient retenir toute notre attention.

D'abord, parce que le vote du Comité Régional de l'habitat a été acquis par seulement 11 voix sur 19. Sept participants se sont abstenus et 2 ont voté contre, dont la Fondation Abbé Pierre contributeur actif des Etats Généraux du Logement de MPM.

Ensuite, parce que cela a conduit le Préfet à demander un certain nombre de compléments d'information ou de modifications qui portent tous sur la nécessité de renforcer les moyens et les objectifs de productions de logements sociaux locatifs.

Pas seulement parce que la loi va relever à 25% le seuil de logements sociaux. Mais surtout parce que le bilan sur six années de mise en œuvre du PLH est sans appel : avec 8.811 logements locatifs sociaux livrés entre 2006 et 2011, on passe de 17,56% à 17,78% des résidences principales de MPM !

Sans doute est-ce la raison pour laquelle on peut lire dans ce rapport « *qu'il est nécessaire d'intensifier les réponses à l'échelle des arrondissements, des communes et des bassins de vie* » et « *qu'il convient dès aujourd'hui d'engager une nouvelle étape de la politique de l'habitat.* ».

C'est une autre manière de reconnaître les insuffisances de ce nouveau PLH.

Le groupe CRC est complètement disponible pour travailler à cette nouvelle étape et dans cette attente continue de s'abstenir.

Merci.

Monsieur BERTRAND.- Je voudrais intervenir sur un point général. L'amende infligée à ma commune a triplé et va quintupler si la loi passe, donc elle sera d'environ à un million d'euros, c'est-à-dire l'équivalent de presque 100 millions d'euros pour Marseille si on extrapole par rapport au nombre d'habitants. On arrive à des sommes fabuleuses !

Mais en fait, ce n'est pas cela l'important. On convie tous les bailleurs et tous les promoteurs à venir chez nous. Même s'il y a très peu de possibilités, on essaie de trouver les meilleures possibilités. En fait, pour que le bailleur social équilibre ses comptes, et c'est normal, il ne peut pas dépasser 2100 à 2300 euros le mètre carré. Le marché étant plus près de 3000 ou de 3500, le promoteur va faire des pertes s'il fait payer 2100 et ne répercute pas sur les autres clients. Nous avons donc une inflation, une hausse des prix des logements pour ceux qui vont payer plein tarif.

Quand l'État, quel que soit le gouvernement, de gauche ou de droite, se plaint qu'il y a de moins en moins de constructions d'une façon générale et pas uniquement de constructions de logements sociaux, il se trouve qu'en majorité, la classe moyenne va surpayer des appartements. Elle a donc de plus en plus de difficultés à se loger.

J'aimerais donc que l'on mène une réflexion sur ce point. L'obligation était de 20% de logements sociaux, on passe à 25% et un jour ce sera peut-être 30%. Toutefois, plus on va augmenter cette part et plus on aura des difficultés pour vendre les autres appartements parce qu'ils deviennent de plus en plus chers.

Monsieur AGULLO.- Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il faut clairement l'affirmer, le Programme Local d'Habitat en débat aujourd'hui est le fruit d'un travail considérable qui vise à répondre aux besoins de logements, sans mettre les difficultés sous la table. Il s'appuie de façon volontaire sur les prescriptions du SCOT, par exemple, en essayant de prioriser la production de logements locatifs dans les communes en comptant moins de 20%.

L'adoption de ce PLH devrait se traduire par une lutte effective contre l'étalement urbain. Les différentes opérations pilotées par l'ANRU, malgré l'absence stupéfiante, voire d'un autre temps, de prise en compte des besoins des citoyens concernés et leurs demandes d'équipement, devraient aussi contribuer à améliorer considérablement le quotidien de nos concitoyens.

On peut ajouter aussi que les bassins de construction de logements neufs prennent en compte la nécessité d'une certaine qualité de desserte en transports en commun de qualité. Cela ne veut pas dire que ce sera fait.

Enfin MPM, depuis 2009, propose une aide financière pour la réalisation de logements sociaux économes en énergie. Ces derniers points ne sont pas anodins. Il n'est pas rare que la facture énergétique égale le double du loyer, dans certains logements sociaux vétustes ou encore qu'une personne en précarité ne se rende pas à son travail faute de moyen de transports efficaces.

Mais hélas, il faut aussi souligner que les défauts les plus criants de la politique de l'habitat, menée depuis plusieurs décennies, persistent.

Le fait marquant de ce PLH, c'est que la ségrégation sociale est encore au

programme. Ainsi trois arrondissements des quartiers Nord concentrent le tiers des objectifs de production de logements sociaux. Ce n'est pas avec de tels ratios que l'on rétablira une certaine égalité, celle que l'on peut lire parfois sur les façades des Mairies.

Les trois quarts des ménages sont éligibles au logement social sur notre territoire. Nous ne pouvons en rester aux objectifs de 20% de la loi SRU. Aujourd'hui 20%, à Marseille, ce n'est pas très loin de la proportion de logements potentiellement indignes. Les élus écologistes tiennent à rappeler que le projet de loi Duflot vise à réduire le déficit de logements sociaux, dont la population a tant besoin, en fixant le seuil à 25%. À Marseille, nous devrions déjà affirmer un cap de 30%.

Ainsi, pour les programmes relativement importants, on ne devrait plus signer un seul permis de construire, sans imposer 30% de logements sociaux. Lyon s'est déjà engagée sur cette voie avec succès, mais si c'est à un taux légèrement inférieur.

Oui, Lyon l'a fait et ça marche !

Mais comment faire pour équilibrer les proportions de logements sociaux, entre le Sud et le Nord, le stress foncier étant particulièrement important dans les quartiers Sud ? Je crois qu'il faut rompre avec l'idée que l'on construit des logements sociaux neufs. Il ne faut pas s'attaquer au problème de la construction des logements. Il faut mener une véritable politique en exerçant le droit de préemption, et redistribuer les logements acquis à des bailleurs qui auront pour mission de les transformer en logement social. C'est un point important.

Permettez-moi de reprendre les mots de Romain Rancière, professeur associé à l'École d'Économie de Paris. *La crise du logement n'est pas une fatalité. Son effet principal est de supporter les hausses de loyer et d'enrichir les propriétaires.* Donc je ne suis pas l'analyse de M. Bertrand sur ce sujet-là.

Je rappelle que les APL, ce sont 14 milliards d'euros en 2008, soit 6% des recettes fiscales de l'État. La subvention publique à la construction de logements HLM, c'est 500 millions d'euros, soit 3,6% de l'APL. Il faut s'orienter à toutes les échelles vers l'aide à la pierre, et non l'aide à la personne, qui est quand même l'orientation prise dans ce PLH qui est largement inefficace.

Ainsi qu'en est-il de la qualité du logement d'une personne recevant des APL. Que la qualité soit bonne ou mauvaise, la somme reçue est à peu près la même. Il faut changer la politique du logement.

Enfin, que faisons-nous pour la qualité de vie des habitants, en particulier à Marseille? À quand des équipements collectifs en nombre suffisant ? Des crèches, des transports en commun, des équipements sportifs, des espaces verts?

Une voix.- Quand il y a des sous...

Monsieur AGULLO.- Ce n'est pas forcément une question de « sous », c'est une question de volonté politique.

Le stade de l'OM en est un exemple.

D'ailleurs le stade de l'OM et la piscine du Cercle des Nageurs, c'est l'opium des élus dans cette ville. Ce n'est pas parce que ça existe que Marseille est la ville du foot et de la natation. Personnellement, lorsque je veux nager dans un bassin olympique, je vais à Montpellier. Lorsque j'en ai marre que mon fils fasse des samedis de foot où ils sont 200 enfants dans un stade, je ne peux rien faire. Et quand donc cesserons-nous, au travers des modifications incessantes du PLU de grignoter les espaces boisés?

C'est pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Président, que nous nous abstenons.

Monsieur AMIRATY.- Je voudrais défendre ce PLH car au Comité Régional de l'Habitat, il a été reconnu par l'État, par la Région et les partenaires qu'au niveau régional, c'était quand même le meilleur PLH de la région. Ce n'est jamais satisfaisant, mais il faut souligner que cela a été dit au Comité Régional de l'Habitat. Il a été dit : « On a vu tous les PLH de la région, au moins il y a une vraie volonté politique même si le compte n'y est pas ». La Région le dit aussi.

C'est l'affaire du verre à moitié plein ou à moitié vide et je pense que personne n'est satisfait de la question du logement dans notre pays, dans notre région et dans notre département.

Mais ce PLH répond à l'objectif que nous nous étions toutes et tous fixé. 80 000 habitants, 80 000 emplois et 80 000 logements. Donc il est calé précisément sur ces objectifs-là et les bilans intermédiaires sont quand même assez satisfaisants. Il ne faut pas être étonné des propositions qui sont faites dans ce PLH.

Et puis, il faut souligner que la grande première, c'est la grande concertation organisée autour de ce PLH. Nous avons fait des ateliers, de multiples réunions. Nous avons associé les partenaires associatifs, nous avons associé des spécialistes. Nous avons vraiment construit ce PLH dans la concertation, avec la population, les professionnels, bref, les acteurs du logement. C'est le deuxième point que je voulais souligner.

Mon collègue Jean-Pierre Bertrand a raison. Le marché est extrêmement tendu. C'est la raison pour laquelle il est plus facile de faire du logement intermédiaire que du logement social ou très social. C'est une réalité économique qui s'impose. Il faut là que la nouvelle loi en préparation dans les cabinets de Mme Duflot puisse détendre ce marché et je pense notamment aux relations entre les propriétaires et les bailleurs qui sont extrêmement tendus. Il faut maintenant, pour lutter contre la vacance et les propriétaires qui disent : « Je ne loue plus, car chat échaudé craint l'eau froide, j'ai eu une mauvaise expérience », que les rapports entre bailleurs et propriétaires soient modifiés par cette loi.

Donc j'attends beaucoup et pas uniquement sur ce chapitre là, de la loi Duflot qui est en préparation, pour essayer de détendre ce marché qui nous pénalise, vous avez raison, Monsieur Bertrand.

Je pense, et j'en suis persuadé même, que l'ensemble des Maires ont fait des efforts considérables sur ce PLH. Même au dernier moment, il est vrai que M. le Préfet au Comité Régional de l'Habitat avait émis quelques réserves en indiquant, je le cite : « *On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu un comité interministériel pour Marseille, depuis des choses ont changé et il faut aller plus loin* ».

Un certain nombre de communes, dont la mienne, se sont remises à la table des négociations et nous avons évidemment fait vraiment le maximum et les services de l'État et M. le Préfet ont trouvé le PLH tout à fait acceptable.

Je pense qu'il fallait souligner cette affaire-là.

S'agissant des associations comme la FAP que je connais bien, car j'ai beaucoup travaillé avec, je suis allé très souvent à Paris pour le rapport sur le mal-logement. Toutes les années, j'y étais. Il est normal que la Fondation Abbé Pierre ait ce rôle d'aiguillon et c'est nécessaire d'avoir ce genre de contre-pouvoir. Et puis, elle reflète une certaine réalité. Le rapport sur le mal-logement existe.

Nous sommes encore loin de la coupe aux lèvres, mais ce PLH fait preuve...

Et je voudrais vous dire cette anecdote. Il y a moins de 10 ans, c'est-à-dire à l'aube de la loi SRU, dans une commune de notre Communauté Urbaine, qui avait du foncier alors même qu'il y avait des souhaits du faire du logement social, le Maire avait prévu de faire un cimetière pour chats et chiens.

(Brouhaha)

Non, je ne donnerai pas le nom.

Donc, on est bel et bien dans un état d'esprit qui a énormément évolué et ce PLH le caractérise.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le PLH 2006-2011, c'étaient 5000 logements livrés et 1468 logements locatifs sociaux livrés. Le PLH 2012, ce sont 6000 logements livrés, dont 1900 logements locatifs. C'est un objectif d'un peu plus de 25%. Nous sommes donc dans les normes demandées et nous ferons probablement partie de la prochaine loi.

Nous n'avons pas à rougir de ce PLH, d'ailleurs tous les participants à la réunion en Préfecture, le Préfet lui-même, ont salué le travail, la méthode et les conditions de mise en œuvre de ce PLH, les avancées par rapport au PLH précédent.

Le Préfet s'inscrit dans une démarche beaucoup plus globale au niveau de la région, mais par rapport aux intercommunalités voisines, il a salué la qualité du PLH de Marseille Provence Métropole.

Je mets donc aux voix ce rapport n°16.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso et Molino et votant pour.

Abstentions de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva, Zéribi

18. RNOV 003-14/12/12 CC - Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social - Approbation de conventions de financement et de partenariat

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. RNOV 004-14/12/12 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de deux avenants au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique avec l'État, l'Anah et les SACICAP.

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. RNOV 005-14/12/12 CC - Participation de Marseille Provence Métropole à une stratégie globale d'intervention de prévention et de sécurité dans les territoires d'habitat social - Attribution d'une subvention

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

21. **RNOV 006-14/12/12 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention globale FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1. Attribution de subventions et modifications de programme**

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. **RNOV 009-14/12/12 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 Subvention Globale FSE Quartiers Sensibles - Programmation d'opération - Attribution d'une subvention à l'association Emergence(s) PLIE Marseille Provence Métropole Centre.**

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. **RNOV 008-14/12/12 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 Subvention globale FSE PLIE 2011-2012 axe 3 mesure 3.12 - Attribution de subvention**

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. **RNOV 007-14/12/12 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 Subvention globale FSE PLIE 2011-2012 axe 3 mesure 3.12 - Prorogation de la subvention globale pour une année.**

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 19 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, tous les rapports ont obtenu un avis favorable de la Commission.

25. **DTUP 001-14/12/12 CC - Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 : Arrêt du projet**

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée, va engager notre collectivité pour les 10 ans à venir, voire au-delà.

Comme tous les grands documents de programmation dont nous avons la charge d'établir, le PDU qui nous est proposé aujourd'hui représente notre volonté d'organiser et de gérer notre territoire.

Si je devais qualifier ce travail réalisé collectivement (je dis bien « collectivement ») par le comité de gouvernance que j'ai eu l'honneur de présider, je retiendrais deux qualificatifs : cohérence – ambition.

Cohérence, car ce document est en parfaite adéquation avec les autres documents programmatiques que ce soit avec le SCOT voté ici même en juin de cette année, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et le Plan de Protection de l'Atmosphère en cours d'élaboration, les PLU de nos 18 communes, le PLH que nous venons d'adopter ainsi que le Plan Climat qui est actuellement lancé.

Cohérence, car ce document est en adéquation avec nos capacités d'investissement sur les 10 ans à venir.

Cohérence, car ce document intègre harmonieusement toutes les composantes de déplacement et les divers modes, sans oublier l'indispensable appropriation par nos concitoyens.

Ambition, car les objectifs qualitatifs et quantitatifs le sont. Ambition, car la volonté métropolitaine s'affiche par la prise en compte des déplacements hors de notre territoire. Ambition enfin par le maintien des investissements avec un plan de financement de plus de 3,8 milliards d'euros, dont 2,3 portés par notre collectivité.

Quelles sont les grandes lignes de ce projet de PDU qu'il nous est proposé d'arrêter aujourd'hui.

Le PDU s'organise autour de cinq axes stratégiques qui traduisent des ambitions différentes, mais complémentaires ; organisant les mobilités douces dans les centralités de la Communauté Urbaine ainsi qu'une armature de transport maillée et structurée permettant un rayonnement du territoire communautaire et une meilleure accessibilité à ses fonctions stratégiques. Il institue des actions ciblées en matière de protection de l'environnement et une sensibilisation citoyenne aux enjeux d'une mobilité raisonnée.

L'objectif règlementaire du PDU concourt à l'amélioration de l'attractivité du territoire communautaire et au développement plus harmonieux et durable de la qualité de vie.

Il se décline en objectifs quantitatifs visant :

- Une réduction de 8% du trafic automobile de manière à réduire les nuisances environnementales soit 152 000 déplacements en moins par rapport à 2009 ;
- Une augmentation de 28% des déplacements en mode alternatif (Transports collectifs, modes doux) soit 526 000 déplacements en plus par rapport à 2009 ;
- Une réduction des émissions de polluants dont notamment les gaz à effet de serre où l'on espère obtenir un seuil à -20%.

Ce qui fait la particularité de ce Plan de Déplacements Urbains, c'est son aspect opérationnel qui nous engage financièrement au niveau de la programmation des investissements. Ces investissements de plus de 3,8 milliards d'euros se déclinent en 50%

dédiés aux transports collectifs, 42% aux infrastructures et 8% aux modes doux et aux actions d'accompagnement.

Sur 1,647 milliard consacrés aux infrastructures,

- 736 millions d'euros concernent l'achèvement de la rocade L2 portée majoritairement par l'État,
- 213 millions d'euros concernent la LINEA portée essentiellement par le Département,
- 250 millions d'euros concernant le Boulevard Urbain Sud porté quasiment par MPM.

Sur 1,873 milliards à la construction d'un réseau de transports efficace, 66% relève de la maîtrise d'ouvrage de MPM.

981 millions d'euros concernent les 23,4 Km d'extensions de métro et tramway et 246 millions d'euros les 36,7 km de création de lignes de BHNS

On relève toutefois qu'une part importante des budgets dédiés aux infrastructures bénéficie en fait aux transports collectifs et modes doux : 25% des budgets d'investissement affectés au réseau structurant des boulevards urbains multimodaux sont ainsi destinés aux modes alternatifs, soit un montant d'environ 194 millions d'euros.

Les enjeux pour notre collectivité sont à la fois stratégiques, politiques et financiers.

Le projet de PDU qui vous est proposé, réalisé en cohérence avec l'ensemble des documents de planification conduit sur le territoire communautaire, vise un ambitieux programme de développement des transports en commun. Il se traduit sur Marseille par la réalisation de nouvelles lignes de tramway et le prolongement de lignes de métro et, à l'échelle communautaire, c'est le TER, avec le renforcement des services urbains autour des 17 gares aménagées et créées qui constitue le réseau en site propre.

La réflexion a été menée jusqu'à une échéance de 20 ans, comme vous pouvez le voir, dépassant le cadre réglementaire des 10 ans, ceci afin de permettre de mieux assurer la cohérence du plan projeté et ne pas injurier l'avenir par des choix purement conjoncturels.

En matière d'infrastructure routière, il conviendra d'achever le réseau primaire et sur la base d'un schéma de voirie multimodal hiérarchisé, de réaliser un réseau structurant de boulevards urbains multimodaux indispensables au développement et rayonnement du territoire.

Le développement des modes doux, au cœur de la politique de déplacements dans les centres-villes aura un impact majeur sur leur aménagement et participera à la qualité du cadre de vie, il s'appuie notamment sur le schéma directeur des modes doux, ainsi que les actions déterminées dans le schéma directeur d'accessibilité des transports et le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en cours portés par MPM.

Ainsi il s'agit bien là, d'articuler au plus près urbanisme et déplacement, penser la ville dans l'ensemble de ses fonctions et intensifier l'urbanisation au sein de sites stratégiques et autour des axes de transports collectifs en minimisant son impact sur l'environnement tel que le préconise le Schéma de Cohérence Territorial.

Bien évidemment, le vote d'aujourd'hui permet d'approuver le projet de PDU, mais ne clôt pas le chapitre des déplacements. S'ouvre maintenant la période de consultation des divers partenaires et l'enquête publique.

L'approbation définitive interviendra en juin 2013.

Le Comité de gouvernance mis en place, continuera d'œuvrer pour veiller à sa mise en œuvre et à sa programmation par une priorisation des actions à conduire.

Si d'aventure, notre cadre administratif devait évoluer rapidement, le PDU permettra son extension à un territoire plus vaste, car cette composante est d'ores et déjà prise en compte dans son contenu.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur FOUQUET.- Monsieur le Président, chers amis, si j'avais une note à donner au PDU, je ne dépasserais pas les 12/20.

(Protestations)

C'est quand même une mention.

(Tumultes)

Monsieur le Président, pourriez-vous calmer tous ces gens autour de moi ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais comme vous êtes un professeur qui donnez des notes très sévères. 12/20, ce n'est pas si mal, avec le prisme qui est le vôtre.

Monsieur FOUQUET.- Après être intervenu, ce sera mieux.

Ce troisième PDU, et oui j'en suis au troisième, puisqu'il y en a eu un sur la Ville de Marseille en 2000, un autre en 2006 et un troisième maintenant, a eu cette bonne idée que nous, les Verts, défendons depuis longtemps, celle de tenir compte du réseau ferroviaire sur le territoire du grand Marseille.

Une voix.- Vous n'êtes pas les seuls.

Monsieur FOUQUET.- Nous ne sommes pas les seuls, heureusement, mais il faudrait nous suivre de temps en temps.

Je l'ai déjà dit ici, ce réseau ferroviaire, géré par la Région PACA et exploité par la SNCF, dispose (et je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon ami Vincent Coulomb parce que c'est plus que ça) de 16 gares SNCF rien que sur le territoire, ces gares n'étant pas toutes ouvertes aux voyageurs, uniquement il y en a quand même 16 sur la commune de Marseille et de 23 gares, en tout, sur la superficie de notre Communauté Urbaine.

Le fait de s'appuyer sur cette armature ferroviaire dans le PDU est une très bonne chose, d'autant plus qu'on hérite également d'un nouveau partenariat et d'un nouveau partenaire, le Conseil Régional.

Mais j'aurais préféré que ce réseau ne soit pas plaqué, comme un élément nouveau dans le système des transports collectifs, mais plutôt intégré dans un fonctionnement plurimodal, en étroite liaison avec le réseau départemental Carreize dont on ne parle pas beaucoup et de celui de la RTM.

Ceci, c'est le cadre. Mettons-nous à la place des usagers. Aujourd'hui, et tout le monde le sait, les deux principaux problèmes de circulation, ce sont le centre-ville et les accès par les grands axes autoroutiers aux grandes villes de la Région et surtout à Marseille. Bouchons de plus en plus pénibles, pertes de temps et d'argent, coût du stationnement, pollution, etc., on en peut plus !

Si vous habitez à St Antoine (et là, je vais vous faire une petite promenade ferrée) à La Pomme ou St Marcel, vous êtes à 10 minutes de la gare Saint Charles. Si vous habitez à Vitrolles, l'Estaque ou Aubagne, vous vous trouvez à un quart d'heure du réseau de transports marseillais et des deux lignes de métro. Qui peut faire mieux que le train ? Si quelqu'un fait mieux que le train, il me fait signe. Un quart d'heure de trajet en train, pour rejoindre le grand pôle d'emplois qu'est Marseille, c'est bon pour tout le monde.

Vous l'avez lu sur le document, sur ce réseau ferré, cinq nouvelles gares sont prévues en plus de celles que je n'avais pas comptées tout à l'heure – on peut d'ailleurs en créer une ou deux de plus – qui desserviront de nouveaux quartiers de Marseille et ses investissements, après ceux réalisés sur l'axe ferré Marseille-Aix, aujourd'hui, comme vous avez pu le lire dans le journal d'hier, ce sont 13 kilomètres qui sont en cours de travaux qui séparent la Blancarde d'Aubagne.

Ainsi ce réseau est en développement et en modernisation.

Permettez-moi de terminer sur quelque chose qui me tient à cœur.

Bien sûr, tout n'est pas rose. Les trains ne passent pas toutes les cinq minutes, ne s'arrêtent pas tous les 800 mètres, ne desservent pas toutes les communes, mais ils pourraient, sans beaucoup dépenser d'argent, être complétés par le réseau départemental Carreize. Quant aux gares excentrées, il y en a, Marignane, Saint Victoret, la Ciotat, des navettes, gares /centres-villes, en correspondance avec les trains sont indispensables pour la bonne gestion d'un réseau complet.

Et si vous voulez mon avis, et même si vous ne le voulez pas, je vous le donne, la cerise sur le gâteau, serait que l'usager ne paye qu'une seule fois son titre de transport. Mes amis, il est bon de rêver.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est prévu pour Marseille 2013.

Monsieur FOUQUET.- Je finirai par l'aéroport. Je le disais tout à l'heure, la nouvelle gare SNCF Vitrolles-aéroport est à un quart d'heure, en train, de Saint Charles. Savez-vous que cette nouvelle gare est distante, à vol d'oiseau, de 500 mètres d'Eurocopter et de 1100 mètres des terminaux de l'aéroport.

10.000 personnes y travaillent et je ne parle pas des voyageurs aériens. En descendant du train, vous allez prendre quoi ? Le bus qui va mettre le temps qu'il faudra pour vous amener à votre destination. On est au moyen âge !

Tout le monde souhaite une desserte moderne, y compris la Chambre de Commerce qui dispose de certains moyens financiers, je vous le dis en passant, qui peuvent nous aider à aller plus vite et à résoudre ce problème.

Le PDU lui, dans son texte, passe complètement à côté de cette problématique.

C'est bien de lire dans le PDU qu'il y a un réseau ferré sur notre territoire, mais ce serait mieux de le mettre en valeur et en concordance avec les autres moyens de transport.

Il nous reste encore six mois pour améliorer ce PDU qui doit être voté avant juillet 2013.

Je vous fais confiance, Monsieur le Président, pour tenir compte de ces quelques lacunes dans le PDU. Je pourrais ainsi remonter la note à 15/20.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le professeur, merci. Une seule chose : au moyen-âge, il n'existait pas de bus.

Monsieur VIGNY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Vincent Coulomb nous a fait une présentation très détaillée, très cohérente du PDU tant sur les modalités d'élaboration que sur le fond.

Je crois qu'il a bien rappelé que ce document engage notre Communauté pour une dizaine d'années sur le schéma de déplacements, sur le schéma de transport. C'est donc un document très important.

Il a rappelé que ce document fixait des objectifs ambitieux et j'ajouterais réalistes, car ils tiennent compte des possibilités de la Communauté Urbaine de ses possibilités financières et de l'ensemble des perspectives de notre Communauté.

Ce PDU me semble éayé par un grand dessein : améliorer le rayonnement du territoire communautaire. Le journaliste de la Provence qui a fait un article sur le PDU il y a deux jours qualifiait ce PDU d'acte fondateur du nouveau Marseille. Je crois que ce journaliste a raison, car s'il est effectivement mis en place comme c'est prévu, le cœur de Marseille, dans 10 ans, aura beaucoup changé.

Ce PDU s'appuie sur une volonté et une détermination à privilégier les transports collectifs et les modes de transports alternatifs dits doux.

Cela devrait se traduire, et c'est un chiffre qui n'a pas été donné tout à l'heure, par une augmentation en 10 ans de 50% de la fréquentation des transports collectifs et de 20% des modes dits alternatifs tels que la marche et le vélo.

Le volume des investissements a été aussi souligné, plus de 1.4 milliard d'euros pour les seuls transports collectifs de la compétence directe de notre Communauté et si on rajoute l'ensemble des infrastructures routières et l'ensemble des participations des autres collectivités, le plan s'établit à plus de 4 milliards d'euros.

400 millions d'euros par an, cela constitue un volume très important.

Il est important de souligner que ce plan prévoit des dessertes de haut niveau (le tramway, le métro, le BHNS) dans des quartiers qui aujourd'hui ne sont desservis que par des bus tout à fait traditionnels.

Un autre rapport, le rapport n°29, est soumis à notre assemblée. Il vise à l'approbation de la concertation sur la ligne de BHNS entre Castellane et Luminy. Ce rapport montre bien que la Communauté Urbaine travaille, avance pour mettre au point l'ensemble des projets.

Ce PDU vise au développement plus harmonieux et durable de la qualité de vie. Il privilégie dans les centres urbains, les transports dits doux, la marche et le vélo.

Cela ne signifie pas que l'on veut chasser les automobilistes du centre de Marseille, mais il est bien clair que ce PDU va dissuader les automobilistes de pénétrer dans le centre de Marseille.

Je voudrais citer un chiffre qui est également dans le PDU. Il est prévu de réduire de près de 40% le nombre de véhicules stationnés de jour dans Marseille. On doit passer de 27 000 à 16 000. Je crois que c'est important et que cela changera le visage de Marseille.

Enfin, je voudrais dire que ce PDU est défini pour 10 ans, mais devra être révisé rapidement si la Métropole se met en place. Dans trois ou quatre ans, la nouvelle structure intercommunale devra refaire un PDU à l'échelle de la Métropole.

J'ajoute en direction de M. Fouquet qui a eu la préoccupation des transports ferroviaires que le projet de loi qui circule aujourd'hui sur la décentralisation prévoit la création d'un syndicat régional de transports collectifs. Cela signifie que dans ce syndicat, il y aura à la fois la Région, le Département et les grandes communautés d'agglomération ce qui permettra de mieux coordonner l'ensemble des transports avec ceux de la Région et je pense que c'est un objectif que nous devons retenir.

Alors, mes chers collègues, je crois que nous avons un bon PDU qui a fait l'objet d'un consensus quasi général. Rappelons-nous simplement que c'est une bonne feuille de route pour les trois, quatre ou cinq ans à venir, mais qu'il conviendra le moment venu dans une vision plus large du territoire et avec de nouveaux moyens d'établir un nouveau PDU peut-être encore plus ambitieux.

Monsieur TALAZAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la question des déplacements est un sujet essentiel pour le développement de l'espace de notre Communauté. Le Plan de Déplacements Urbains est donc un sujet majeur. Je m'étonne tout d'abord qu'il nous soit présenté si tardivement, alors que c'est l'élément-clé qui aurait dû orienter toutes nos décisions, tout ce dont vous avez parlé jusqu'à présent.

Il est vrai que les réalisations en matière de déplacements, Mme Laure-Agnès Caradec l'a souligné tout à l'heure, sont bien modestes depuis le début de ce mandat et surtout lorsqu'on compare avec le mandat précédent. Rappelez-vous sous la direction de Jean-Claude Gaudin et Renaud Muselier les onze kilomètres de tramway que l'on avait faits, les métros que l'on avait créés, les milliers de places de parking résidents, les milliers de places de parking relais, supprimer l'invasion automobile dans le centre-ville, instaurer le stationnement payant.

Le rapport qui nous est présenté a d'ailleurs une objectivité et je dois le souligner, il reconnaît le bien-fondé de notre travail, car il souligne que, je cite : « *des progrès significatifs ont été accomplis avec une diminution historique de la part modale de la voiture individuelle et une augmentation sensible de la pratique de la marche qui traduit un changement de comportement des habitants* ».

C'était le but du PDU précédent, de notre PDU et de nos actions qui sont ainsi justifiées.

Mais nous arrivons bientôt à la fin de notre mandat, et le Président a cité tout à l'heure des travaux qui ont été faits, qui étaient la continuité de décisions prises sous le mandat précédent.

Le PDU qui nous est présenté aujourd'hui est, dans le calendrier, à l'extrême limite du calendrier administratif. Il fallait faire vite pour passer avant le mois de juillet, pour être en phase avec les autres documents d'urbanisme.

Ce PDU a été élaboré à marche forcée en quelques mois, un peu comme un pensum (décidément Monsieur Fouquet, on est toujours à l'école !) qu'il faut déposer sur le bureau du professeur avant la sonnerie. Il fallait vite le faire.

Soulignons quand même que nous avons joué le jeu et que sous la direction de Laure-Agnès Caradec, les élus du groupe UPAC ont été plus nombreux et plus actifs que bien des élus de gauche. C'est sans doute grâce à cette participation des élus du groupe UPAC que ce Plan de Déplacements Urbains présente des qualités. L'analyse de la situation des déplacements est bien faite. Les objectifs quantitatifs sont réalistes avec les 8 % de baisse, les tracés des TCSP sont cohérents et les cinq axes stratégiques proposés sont pertinents et très consensuels.

Très consensuels, peut-être trop, car c'est justement dans la recherche systématique de ce consensus que se situe la faiblesse de ce PDU. Lorsqu'on décline des objectifs dans notre assemblée, tout le monde est d'accord. Bien sûr il faut diminuer la part de la voiture. Bien sûr, il faut diminuer le stationnement, quant aux pistes cyclables, il faut les faire.

Mais lorsqu'on est Maire d'une commune ou élu responsable et que l'on veut ensuite décliner tout cela sur le terrain, on s'aperçoit que les problèmes commencent.

Tout le monde est d'accord pour qu'il y ait moins de voitures et tout le monde pense : parce qu'ainsi la mienne pourra mieux rouler. Quand on s'aperçoit qu'on est aussi concerné, on n'est plus d'accord. Pour le stationnement, c'est pareil : « il faut enlever le stationnement pour que ma voiture puisse stationner ».

Quant aux pistes cyclables, c'est mon pire souvenir du mandat précédent. Il n'y en avait pas en 95 et nous en avons fait 70 kilomètres. Alors, elles ont tous les défauts du monde : elles sont incomplètes, elles ne sont pas continues, les tracés sont effacés, mais elles existent, elles ont été faites.

Je n'ai pas pu faire 10 mètres de pistes cyclables sans me battre contre tout le monde, contre tous les riverains qui disaient « mais on supprime du stationnement », contre les commerçants qui disaient « on ne peut plus livrer », contre les élus locaux bien souvent, contre les voitures ventouses, contre tout.

Et n'oublions pas que si l'on a été obligé de supprimer la bande cyclable sur le Prado qui était vitale pour lier les plages au centre-ville, ce n'est pas pour les promoteurs, mais suite à une plainte d'un piéton qui a gagné au tribunal administratif et qui vous a obligés à supprimer ces bandes cyclables tellement utiles pourtant.

Donc, ce Plan de Déplacements Urbains, qu'est-ce c'est ?

C'est un élément de référence indispensable qui permet de s'appuyer pour démontrer aux citoyens souvent réticents la cohérence des opérations d'aménagement que l'on veut effectuer sur la voie publique.

Et quand il s'agit de réaliser quelque chose concrètement, votre PDU cette fois-ci devient beaucoup moins clair. Il cite des opérations d'aménagements souhaitables, mais il se garde bien de décider des priorités. Or cette priorisation est essentielle.

Elle est essentielle pour deux raisons. Tout d'abord, parce que l'on n'a pas beaucoup d'argent et qu'il faut choisir.

Qu'est-ce qu'on fait demain ?

Est-ce que l'on fait d'abord le prolongement du métro Dromel, ou le Boulevard Urbain Sud, ou les deux et avec quel argent ? D'autant plus que votre plan de financement, à 230 millions d'euros par an, est quand même très optimiste et ne pourra pas être tenu, car il est sous-évalué.

Ensuite, la priorisation est essentielle parce qu'en la matière des bonnes opérations peuvent devenir délétères lorsqu'elles ne sont pas bien synchronisées. Si nous avons pu réaliser d'énormes opérations de restriction de circulation dans le centre-ville, sur la Canebière, sur la rue de Rome, sur la rue Paradis, c'est parce qu'en même temps, nous faisons le tramway et les gens le voyaient.

Actuellement, vous piétonnisez le Vieux-Port. Très bien, on supprime de la circulation. Mais rien ne se fait pour fluidifier ailleurs le cours Lieutaud, le Jarret ou la L2. Vous faites supporter un poids énorme sur les tunnels et je m'alarme et je vous alarme déjà, le jour où les tunnels seront bloqués par un accident, tout Marseille sera bloqué en quelques minutes.

J'en profite pour regretter tout particulièrement dans ce secteur, l'abandon de la ligne de tramway Rome / Quatre Septembre qui avait un énorme intérêt, qui était logique et qui complétait le tramway existant et qui lui donnait une logique réelle. Il avait fait l'objet du consensus et d'une enquête publique et a été abandonné à la demande d'un Maire de secteur un peu trop tonitruant.

Ainsi, dans le souci de rester consensuel, vous avez botté en touche pour toutes les difficultés.

Votre PDU garde ce qui est bien, ce qui est agréable et consensuel, mais tous les problèmes, vous les balayez pour les refiler aux Maires des différentes communes qui auront tous les problèmes et qui ne pourront pas s'appuyer sur votre PDU beaucoup trop flou.

Et les problèmes non résolus ne manquent pas. Si les gares doivent devenir les pôles d'échanges de TER transformés en TCSP d'agglomération, comment accède-t-on à la Gare Saint Charles en venant des quartiers sud ? Comment se gare-t-on aux parkings de Cassis ou de la Ciotat ? Où fait-on stationner les cars de tourisme des millions de croisiéristes de Marseille ? Comment organise-t-on l'afflux des visiteurs du Parc national des Calanques ? Où crée-t-on les bases logistiques des livraisons sur la Ville de Marseille, et qui va les payer ? Comment empêche-t-on concrètement les poids lourds en transit de traverser les villes, je pense à Gémenos en particulier où ils vont finir par tuer quelqu'un ? Comment organise-t-on le contrôle de l'espace public et la verbalisation ? Tous ces sujets essentiels sont restés à la charge des Maires.

Face au problème majeur que constituent les difficultés de déplacement, vous avez voulu faire un PDU de consensus alors qu'il fallait un PDU de combat. Ce document est consensuel.

Le groupe UPAC qui y a largement participé le votera, mais ce sera en regrettant qu'à l'image de beaucoup d'éléments de votre mandat actuel, ce PDU ne soit finalement pas très utile.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, j'avoue que je viens d'entendre une intervention assez surréaliste de la part de M. Talazac et je vais vous dire une chose très sincère : je suis tout à fait d'accord avec lui.

Ce PDU est un PDU de consensus et pour ce qui me concerne, je trouve que c'est, pour reprendre la métaphore de Mme Caradec, non pas une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine, mais une bouteille aux trois quarts vide.

Monsieur Talazac, ce PDU est un PDU de consensus, car il n'est ni plus ni moins que le prolongement du vôtre, sans rien de plus.

Soyons donc un peu sérieux !

Pour ce qui nous concerne, c'est clair, ce PDU manque de cohérence, d'ambition et qui plus est, fait de mauvais choix sur les priorités financières. D'ailleurs, si j'entends M. Vigny, dans quelque temps, éventuellement si la loi sur la Métropole passe, nous aurons à revoter ou à refaire un autre PDU. Absurdité ! Quand on sait qu'on nous a pressés pour réaliser ce PDU afin de respecter le timing réglementaire ; je trouve qu'il y a là déjà une incohérence.

Mais au fond, Monsieur le Président, il s'agit de savoir si ce projet rapproche suffisamment tous nos concitoyens du Droit à la Ville conçu comme un espace commun et solidaire du bien vivre ensemble, dans une dimension métropolitaine de la mobilité et face à l'impératif environnemental et climatique.

A commencer par les connexions métropolitaines du projet, Monsieur Vigny.

Certes il est proposé à RFF et la Région de faire du TER un véritable TCSP métropolitain.

Mais comment comprendre le renvoi de deux projets à un autre horizon que celui de ce deuxième PDU : celui de la jonction Tramway entre Marseille – La Penne-sur-Huveaune et Aubagne ; celui d'un site propre et rapide entre Saint-Charles et l'Aéroport. Deux absences de propositions à 10 ans parfaitement contradictoires avec le discours ambiant sur la Métropole.

Et que dire de la prise en compte tout à fait justifiée du projet de BHNS du SMITEEB de Marignane aux Pennes-Mirabeau dans notre vision des choses, sans que soit envisagé le prolongement à l'autre bout vers Gignac-La-Nerthe, Châteauneuf-les-Martigues et demain au-delà ?

Sur quelle conception de l'espace urbain à vivre ensemble est-on, quand on situe les portes d'entrée de Marseille en limite du grand centre-ville ? Problème de sémantique ? Non plus profondément conception d'une ville hyper centralisée où on renvoie les 4/5 du territoire et des habitants à une vision périphérique, au risque d'une ville à plusieurs vitesses.

On s'interroge par ailleurs sur le fait que le Port de Marseille ne soit pas traité en tant que porte de la ville, surtout au moment où nous ratifions une charte ville-port !

Qu'en est-il d'un espace commun et solidaire quand, Monsieur le Président, la règle que vous avez vous-même fixée de l'égalité de l'avancée des chantiers TCSP au Nord et au Sud, n'est toujours pas respectée ?

Il ne s'agit pas ici de verser dans le "localisme" électoral, mais de constater un fait : depuis qu'elle s'est dotée d'un PDU et d'ici 2023, Marseille Provence Métropole aura dépensé près d'un milliard d'euros pour prolonger le métro vers St-Barnabé et St-Loup contre 70 millions d'euros vers le Nord et rien vers Château-Gombert.

A cela s'ajoute l'absence de tout TCSP vers les Plages et Bonneveine, lieux pourtant parmi les plus fréquentés de la Ville, alors que deux lignes de tramway sont envisagées pour converger sur Dromel ; le maillage est pour le moins surprenant et laisse la partie la plus fréquentée du littoral marseillais et une entrée du Parc National sous l'emprise du tout voiture. Bonjour le Plan Climat...

Et à propos de Plan Climat et d'une ville respirable, on peut s'interroger sur l'ambition de piétonisation des Centres Villes et des quartiers. Elle paraît bien timide et mal assurée sur les moyens mis en œuvre pour redéfinir l'espace public sans exclure ses usagers et ses résidents.

La politique tarifaire proposée, est le plus souvent orientée vers la dissuasion des tarifs et des amendes pour le stationnement des voitures, mais jamais envisagée à l'inverse par une tarification beaucoup plus attractive des transports en commun, pour modifier les comportements sur la durée. Par exemple la gratuité pour les jeunes jusqu'à 25 ans et un premier emploi ; ou la mise en œuvre de combinaisons tarifaires parkings résidents/RTM sur tout le territoire.

Attention à ne pas laisser entendre que la nouvelle culture de la mobilité punit celles et ceux qui ne peuvent complètement y accéder et les exclus progressivement des centres-ville, en contradiction totale avec la densification et la mixité urbaine recherchées.

Vous en conviendrez donc, ces limites et ces défauts de cohérence ne sont pas à la marge du Droit à la ville qu'attendent nos concitoyens d'un Plan de Déplacements Urbains. Voilà pourquoi nous ne pouvons le voter en l'état.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec M. Talazac et M. Dutoit, nous en sommes à près de 5 milliards d'euros, j'espère qu'il n'y aura de projets supplémentaires, car je me demande comment nous ferons...

Monsieur ROYER-PERREAU.- Monsieur le Président, c'est un véritable délice d'entendre M. Dutoit parler d'incohérence. Car franchement, s'il y a bien une incohérence, c'est de se demander pourquoi vous faites partie de cette majorité. Vous faites partie d'une majorité que vous combattez au Sénat. Vous votez contre les lois qui sont présentées au Sénat. Vous faites partie d'une majorité ici, dans l'hémicycle de la Communauté Urbaine, et vous votez quasiment contre l'ensemble des textes qui vous sont présentés. Je trouve quand même assez délicieux de votre part de pointer aujourd'hui l'incohérence.

Je voudrais revenir sur le sujet qui nous préoccupe à savoir le Plan de Déplacements Urbains.

(Protestations)

Nous avons fait un groupe UPAC chers amis.

Je voudrais revenir sur le dossier du Plan de Déplacements Urbains.

Nous savons, les uns et les autres qui siégeons dans cet hémicycle, que dans 40 ans, 70% de la population mondiale vivra dans les villes.

Nous le savons tellement bien que nous avons voté ici un Schéma de Cohérence Territoriale qui fixe des objectifs notamment à 80 000 habitants supplémentaires. Nous avons voté un Plan Local de l'Habitat, et nous en avons discuté à l'instant, qui est particulièrement ambitieux. Nous savons aussi, et ce n'est pas à Jean Viard que je le dirai, que les villes seront et sont déjà responsables à 80% des émissions de dioxyde de carbone, que les villes consomment aujourd'hui 75% de l'énergie mondiale.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que nous devons avoir en responsabilité la décision de prendre un certain nombre de politiques qui viennent justement desserrer l'étau de la voiture en centre-ville. C'est cohérent avec ce que nous avons déjà voté, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Je n'en ferai pas le détail, car ce n'est pas l'objet, mais nous sommes dans cet objectif-là.

Nous sommes dans cet objectif également avec le Plan Climat, que nous avons également voté, cher à notre collègue Pierre Sémériva et qui consiste aussi à rendre cette ville plus vertueuse en consommation d'énergie.

Je veux voir dans ce Plan de Déplacements Urbains un outil intelligent pour aller dans cet objectif de plus de développement durable dans ce territoire métropolitain et avoir une ville qui se développe plus intelligemment.

Certes dans ce PDU, il y a tout, c'est un peu la liste du père Noël avant l'heure. On a un tramway qui part du Nord pour aller jusqu'au Sud. On a une extension de métro jusqu'à Dromel, Saint Loup et au-delà dans les quartiers Nord. Nous avons la création de lignes de BHNS. Nous avons des parkings relais. Nous avons des navettes fluviales. Bref, il ne nous manque plus que le téléphérique urbain d'Endoume jusqu'à Notre Dame de la Garde et les trottinettes qui existent déjà à Bordeaux, mais qui peut-être arriveront à Marseille.

Donc dans ce Plan de Déplacements Urbains, nous avons effectivement tout.

Mais les véritables questions, elles ont été plus ou moins évoquées tout à l'heure, concernent tout d'abord le coût. Nous avons un Plan de Déplacements Urbains qui nous est présenté à 10 ans pour un coût de 3.5 milliards d'euros. 2.5 milliards d'euros sur les modes de transport avec l'achat des matériels et la réalisation des travaux et un milliard d'euros pour la réalisation du réseau viaire. Très bien. Mais comment le finançons-nous ?

Nous n'avons déjà pas la possibilité ni la capacité de financer 300 millions d'euros pour réaliser le Boulevard Urbain Sud, donc je vous pose la question Monsieur le Président : comment financez-vous 3.5 milliards d'euros ?

Nous avons un Député européen qui siège dans cet hémicycle. Est-ce que vous pouvez nous assurer Monsieur le Président qu'aujourd'hui, vous avez déjà pris attache avec les instances européennes pour trouver les financements nécessaires auprès de l'Europe pour vous aider ?

Un comité interministériel s'est tenu spécifiquement sur Marseille. Rien sur le financement de projets nouveaux. Rien à ce sujet dans les lois de finances que l'Assemblée Nationale et le Sénat ont votées.

Que pouvez-vous attendre du gouvernement que vous soutenez pour venir en aide au financement de ce Plan de Déplacements Urbains ?

Nous avons parlé tout à l'heure de la Métropole. Nous savons tous que nous allons y aller. Avec quelle institution ? Sous quel format ? On n'en sait rien pour l'instant, mais on sait que nous allons aller vers la Métropole et on sait qu'une des compétences qui fait à peu près le consensus dans cet hémicycle est celle des transports. Nous avons un Plan de Déplacements Urbains qui a été élaboré sur le schéma du territoire de la Communauté Urbaine, mais assez curieusement, aucune piste de réflexion sur ce que pourrait être un Plan de Déplacements Urbains métropolitain.

Nos collègues de la Communauté de Communes d'Aubagne réfléchissent, paraît-il, à des modes de transports nouveaux. Est-ce que notre Plan de Déplacements Urbains va être cohérent avec le Plan de Déplacements Urbains de nos voisins ? Je n'ai pas franchement l'impression.

Nous avons parlé tout à l'heure, cela a été évoqué, du plan de stationnement. Tout à l'heure, nous allons voter un certain nombre de bilans d'exploitation des parkings

concedés. Nous allons même inaugurer lundi un nouveau parking souterrain. Si nous voulons libérer la place de la voiture en surface, il va bien falloir avoir une politique incitative sur les parkings en ouvrage.

Avez-vous pris, Monsieur le Président, un certain nombre d'engagements vis-à-vis des concessionnaires pour que ce PDU soit cohérent avec un plan de stationnement ? Je sais bien que c'est une compétence en partie partagée par la Ville de Marseille, mais il est de votre responsabilité, me semble-t-il, de commencer à y réfléchir communément. Quand on sait que certains parkings en ouvrage ont une concession qui court au moins jusqu'en 2040, on peut effectivement s'interroger sur la pertinence, la cohérence de la mise en place de ce PDU.

Enfin, tout à l'heure, nous allons voter le Document d'Aménagement Commercial. Très beau document. Nous allons pouvoir en débattre. Est-ce un projet de développement commercial véritablement pensé ou est-ce une compilation des pôles commerciaux actuels, passés et futurs ? C'est un autre débat.

Mais si on veut que notre Plan de Déplacements Urbains ait une cohérence, il faudrait être sûr qu'il soit en cohérence avec le Document d'Aménagement Commercial. Je vais vous citer un exemple pour être très concret.

Nous avons toute cette vallée de l'Huveaune où nous avons d'une part Bleu Capelette sur la Capelette et d'autre part sur Saint Loup, Castorama qui est déjà lancé et le projet Immochan. Si nous voulons être cohérents avec le Plan de Déplacements Urbains, il nous faut des transports en commun qui soient en capacité d'innover ces pôles commerciaux.

La logique voudrait que, dans les priorisations qui devront être prises, les tramways ou métros prévus dans le document qui nous est soumis aujourd'hui, soient une priorité.

Mais dans le document qui nous est présenté, nous n'avons aucune assurance, aucune garantie que cela sera fait dans les 10 ans. Et permettez-moi de douter que cela puisse être réalisé puisque le métro jusqu'à Saint Loup, c'est prévu dans ce Plan de Déplacements Urbains, mais c'était déjà prévu dans le Plan de Déplacements Urbains passé.

Donc ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de votre engagement, de celui du Président de la Communauté Urbaine, d'un engagement politique, pour que vous nous assuriez qu'effectivement, ce qui est contenu dans ces documents sera réellement réalisé.

Je terminerai, Monsieur le Président, en disant que Marseille aime bien être capitale. Cette année, nous allons être Capitale Européenne de la Culture. Dans quelques années, nous pourrions même devenir Capitale Européenne du Sport.

Eh bien moi, je vous demande, pourquoi pas puisque nous sommes sur un cycle vertueux avec le PADD, le DAC, le PDU, le PLU, etc. de candidater, en 2032 parce qu'il faudra bien 20 ans pour le faire, pour devenir capitale verte de l'Europe, comme vient de le devenir Nantes cette année. J'espère que cet objectif-là, nous le réaliserons pour les années à venir.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, très brièvement, je veux m'excuser de mon interjection tout à l'heure sur mon désaccord. J'avais compris PLU et non pas PDU, ce qui vous explique ma position.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'avais bien compris.

Monsieur MENNUCCI.- Je soutiens le PDU. Je dirai à M. Talazac qui a été un adjoint si compétent en matière de transports de la Ville de Marseille et qui n'a pas été repris sur les listes par le Maire, que je revendique...

(Protestations)

Monsieur BENZI.- Pas d'attaque personnelle !

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Talazac a fait un réquisitoire, M. Royer-Perreaut a fait un demi-réquisitoire, nous ne sommes pas intervenus, donc vous laissez parler M. Mennucci s'il vous plait. C'est la règle démocratique.

Je comprends que cela puisse vous déplaire, mais c'est ainsi.

(Protestations)

Monsieur Gilles, je vous en prie.

Monsieur MENNUCCI.- Je voudrais répondre à M. Talazac sur le tramway vers la place du Quatre Septembre. Heureusement que dans la campagne des municipales je m'y étais publiquement opposé. C'était d'ailleurs dans ma profession de foi. Je n'ai pris personne à revers. Les gens qui ont voté pour ma liste savaient ce que je proposais et nous l'avons fait une fois que M. Caselli est devenu Président de la Communauté Urbaine.

Je veux faire une remarque. Monsieur Moraine, vous serez certainement d'accord avec moi puisque nous avons travaillé ensemble ainsi qu'avec M. Viard et d'autres, sur le dossier du Vieux-Port. Si nous avons suivi la proposition de M. Talazac de faire un tramway jusqu'au Quatre Septembre, il n'y aurait pas eu de possibilité de rénover le Vieux Port tel que nous sommes en train de le faire. Vous m'expliquerez les uns et les autres, puisque je vois que vous êtes de grands techniciens des transports, comment vous auriez organisé les trafics automobiles sur le boulevard urbain que nous sommes en train de fabriquer.

Je suis désolé de vous dire qu'il faut parfois un peu réfléchir, car nous sommes dans un accord sur le Vieux-Port et si vous aviez mis en place ce tramway là où vous vouliez l'installer, il n'y aurait pas eu d'opération du Vieux-Port.

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, avec tout ce que je viens d'entendre, je suis surpris qu'on vote ce Plan de Déplacements Urbains. Très franchement, les remarques qu'a faites M. Royer-Perreaut, pour d'autres élus du groupe UPAC, c'est la même chose...

Monsieur ASSANTE.- Le groupe communiste aussi !

Monsieur MOLINO.- Si vous voulez...

« Heureusement qu'il y avait le groupe UPAC pour qu'on améliore les choses », etc., etc. Je suis surpris alors de ce que j'entends ensuite.

Bien sûr que ce Plan de Déplacements Urbains n'est pas l'idéal, bien sûr que la première des choses à faire est de voir comment – et je parle surtout pour les Maires – gagner des transports par voie ferrée et TER, car on se lance dans une quantité de projets qui vont coûter beaucoup d'argent.

Nous sommes plusieurs Maires à dire qu'il y aurait une possibilité, notamment par le ferroviaire, de régler ces choses-là. Je crois qu'au niveau de la Communauté Urbaine, de grands efforts ont été faits par rapport aux parkings relais que nous avons dans les différentes villes.

Nous devons avoir une réflexion et travailler peut-être un peu plus avec la RDT puisque vous savez que la RDT a un agrément SNCF. Peut-être qu'en passant une convention avec elle, nous pourrions aller plus vite notamment pour les transports par voie ferrée.

Nous avons déjà fait toutes ces remarques. Au passage, permettez-moi de remercier les agents de la Communauté Urbaine qui travaillent sur ces dossiers difficiles.

Je me félicite aussi du travail fait par la Commission et Marie-Louise Lota.

C'est un premier pas. Des orientations sont définies. Charge à nous de voir comment nous allons mettre en place ces choses-là. Bien sûr, cela a un coût. Bien sûr on parle de Métropole. Personnellement, je ne sais pas si la Métropole règlera quelque chose.

Je souhaite qu'au plus haut niveau de l'État, on donne de véritables moyens, notamment à nos villes, car ce qui était valable à une certaine époque est toujours valable aujourd'hui.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Ce matin, très sincèrement, par rapport aux interventions que j'ai entendues et notamment celles du groupe UPAC, je me demande comment il se fait qu'il vote ce Plan de Déplacements Urbains.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, je prends la parole une seconde pour expliquer qu'à titre personnel, je m'abstiendrai sur ce rapport parce que je ...

Monsieur MENNUCCI.- Et sur la Métropole ?

Monsieur GILLES.- Nous pourrions en parler après Monsieur Mennucci.

Monsieur MENNUCCI.- Les Marseillais apprécieront.

Monsieur GILLES.- Nous pourrions en faire le débat. Et sur les Marseillais, je pourrais leur rappeler que vous étiez allé aux toilettes lorsqu'il a fallu voter la Métropole au mois de juin 2011 !

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai.

Monsieur GILLES.- Mais ce n'était pas le but de mon intervention Monsieur le Président.

Mon intervention était d'expliquer que je m'abstiendrai sur ce rapport pour les problèmes de requalification du Jarret et pour les problèmes d'absence de visibilité sur la construction du futur parking Longchamp où le diktat d'une ministre socialiste empêche ce parking de voir le jour. Merci

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois de plus je peux mesurer la différence de discours de quelques-uns de nos collègues entre leur participation au sein des Commissions de travail et la posture qu'ils prennent ici en assemblée où l'on en fait un discours politicien.

Je rappelle que j'ai présidé le comité de suivi de ce PDU et que nous avons essayé, tout au long de nos discussions de travail, de sortir du contexte marseillo-marseillais bien que Marseille soit un élément majeur dans ce PDU.

On nous reproche un calendrier contraint, mais parallèlement, on vous reproche, Monsieur le Président, de n'avoir rien fait depuis ce mandat. Si nous traînons encore sur ce PDU, qu'allons-nous faire en matière de transports ?

Là aussi, il faut être cohérent. Nous avons essayé de rester dans un calendrier contraint, mais tout le monde a accepté la règle du jeu. Je n'ai jamais entendu une seule fois en Commission de travail, quelqu'un mettre en cause ce calendrier. On parle aussi de cohérence. Nous avons essayé d'être cohérents, car effectivement, nous aurions pu prévoir un PDU largement plus ambitieux, mais alors comment l'aurions-nous financé ?

Je rappelle les vrais chiffres. Le financement propre à la Communauté Urbaine sur les 10 ans est de 2.3 milliards, c'est-à-dire une moyenne de 230 millions d'euros. Je

rappelle à l'assemblée, pour ceux qui s'intéressent au budget que c'est un peu moins que ce que nous votons chaque année et que nous réalisons chaque année en matière d'aménagement de l'espace, c'est-à-dire les transports en commun et la voirie.

S'agissant de la priorisation, j'ai terminé mon intervention en disant que le travail ne s'arrête pas au vote du projet, que la priorisation ferait l'objet des prochaines réunions de travail et qu'à cette occasion nous en parlerons.

Je n'accepte pas de recevoir de leçon sur la priorisation quand je vois que sous la mandature précédente, nous avons engagé la réalisation du métro Fourragère. Il faudra m'expliquer en quoi cela représente une priorité pour le Plan de Déplacements et de Transports dans notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président.

Une fois de plus, je regrette la différence d'attitude de nos collègues entre les Commissions de travail et la posture qu'ils prennent ici en assemblée.

(Applaudissements).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. Gilles, Guigui et Benzi

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Monsieur LE PRESIDENT.- Je remets aux voix le rapport n°4.

S'agissant du Comité de suivi du PDU, je vous cite la liste complète des représentants :

- M. Michel Ambrosino
- M. Jean-Luc Bennahmias
- Mme Laure-Agnès Caradec
- Mme Marie-Thérèse Cardona
- M. Eugène Caselli
- M. Gérard Chenoz
- M. Vincent Coulomb
- M. Frédéric Dutoit
- M. Paul Hubac
- Mme Marie-Louise Lota
- M. Patrick Magro
- M. Patrick Mennucci
- M. André Molino
- Mme Sylvie Nespoulous
- Mme Marie-Madeleine Panchetti
- M. Pierre Sémériva
- Mme Christel Simonetti-Achard
- M. Maurice Talazac

- M. Claude Vallette
- M. Jean Viard

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. DTUP 002-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant annuel de fin d'année relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, je profite de ce rapport, car je souhaite vous interroger sur le fonctionnement de la RTM.

Elle est présidée par un élu de votre majorité qui n'a de cesse de s'opposer aux décisions collégiales prises dans cet hémicycle et qui utilise l'institution pour sa promotion personnelle.

(Applaudissements)

Heureusement qu'il y a un garde-fou en la personne du Directeur Général dont l'extrême rigueur et les qualités de gestion sont irréprochables.

Or, on entend certaines rumeurs qui laissent supposer que pour de sombres alliances politiques, sa tête serait en jeu.

Nous n'osons pas y croire et nous souhaitons être rassurés. Merci.

Monsieur ZERIBI.- Peut-être ne devrais-je pas répondre tant cette attaque est basse, mais Mme Caradec a besoin d'exister et de s'affirmer dans l'hémicycle. Il faut qu'elle trouve face à elle des hommes politiques qui ont une envergure pour exister.

(Protestations)

Votre attaque me grandit et prouve que dans cette ville, j'existe un petit peu et cela vous inquiète peut-être.

La réalité, c'est que personne ne connaissait le Président de la RTM avant que je le devienne. Et ça, ça vous chagrine peut-être.

La réalité, c'est que cette entreprise depuis quatre ans...

Monsieur TIXIER.- Merci !

(S'adressant à M. Tixier) Jean-Louis, il faut maîtriser vos rangs !

La réalité, c'est que depuis 4 ans, cette entreprise s'est beaucoup réformée. Vous hochez de la tête favorablement, c'est que le Président, l'équipe dirigeante, le conseil d'administration doivent y être un peu pour quelque chose. Si cela vous a échappé, vous devriez reprendre la parole pour dire que vous constatez que l'entreprise s'est effectivement réformée depuis 4 ans.

Elle s'est réformée dans le bon sens. D'ailleurs, les Marseillaises et les Marseillais le reconnaissent et font état des progrès de cette entreprise qui s'est modernisée. On le doit avant tout aux traminois que vous incriminez souvent et dont vous dites souvent dans vos rangs qu'ils coûtent cher, même si le transport a un coût partout en France. Mais vous focalisez sur Marseille, car vous aimeriez effectivement que l'on privatise la Régie des Transports de Marseille. Le fait que ce soit une régie vous dérange. Vous aviez tenté d'ailleurs, lorsque le tramway a été mis en œuvre, d'insérer et d'intégrer Veolia dans le marché des transports. Vous n'y êtes pas parvenu parce qu'il y avait une opposition à gauche, mais aussi des syndicats.

Aujourd'hui, il faudrait plutôt parler des choix que vous avez faits, Madame Caradec, en matière de transport, plutôt des investissements qui ont été faits ces 15 dernières années, des non-sens autour des plans de transports, car 80% des Marseillais aujourd'hui ne bénéficient pas des modes lourds. Vous avez autocétré les investissements sur le centre-ville, l'hyper centre-ville. Nous le voyons dans toutes les interventions de vos collègues qui sont pleines de contradictions.

Vous étiez aux affaires depuis 15 ans et vous nous expliquez que des investissements n'ont pas été faits au Nord, n'ont pas été faits au Sud, n'ont pas été faits à l'Est et que finalement nous manquons de transports publics partout dans la ville. Et vous voudriez nous dire, un peu comme vous le faites au gouvernement aujourd'hui en disant qu'en 6 mois le gouvernement devrait faire ce que la Droite n'a pas fait en 10 ans. Vous voulez nous faire dire qu'il fallait faire en une mandature ce que vous n'avez pas fait en trois mandatures ? Soyons sérieux !

En réalité, comme vous pêchez par vision stratégique, comme vous avez pêché dans les investissements et les offres de transports, vous vous attaquez aux hommes et en l'occurrence, à ma personne.

Je suis Président de la RTM depuis quatre ans. Oui, je me suis investi dans cette entreprise et je considère que le politique, au sens noble du terme, a son mot à dire en matière de politique de transport et que les Directions Générales doivent être respectées comme il se doit. Mais en aucun cas, nous devons- être absents du débat à la Régie des Transports de Marseille.

Si j'ai été un Président actif, vous me le reprochez aujourd'hui, vous préféreriez que la RTM et son conseil d'administration ne soient qu'une chambre d'enregistrement et ne servent à rien alors que nous avons neuf conseillers communautaires qui y siègent.

Eh bien moi, non, je dis que cette entreprise doit être force de propositions au risque parfois de chagriner la vision qui est décrite ici. Mais nous appliquons ensuite parce que nous sommes démocrates, parce qu'il y a une majorité qui s'inscrit et qui fait des choix.

Même si je ne suis pas favorable à ces investissements, j'ai mis en œuvre avec les tramways, avec la Direction Générale, les mesures qui avaient été prises dans cet hémicycle, tout le temps. Jamais nous n'avons fait opposition, mais vous ne pouvez pas me bâillonner, m'empêcher de parler, de m'exprimer, sinon, vous ne seriez pas une démocrate. Vous voudriez que je sois le doigt sur la couture, tel un soldat, muet, qui met en œuvre et ne s'exprime pas.

J'appartiens à un groupe politique, cela ne vous a pas échappé. Ce groupe politique a une vision qu'il veut faire partager à l'opinion et à la population.

Vous parliez d'alliance politique, on voit que vous êtes déjà dans le débat de 2014 alors que nous avons à statuer sur un certain nombre de décisions avant que cette campagne ne s'ouvre.

Je vous le demande, retrouvez un peu de sérénité, retrouvez un peu de tranquillité. Ne venez pas ici tenter de nous écharper les uns et les autres, tel un folklore ou un théâtre de mauvais augure.

Faisons de la politique au sens noble et là, je suis votre homme. En revanche, si vous voulez me trainer dans la politique de caniveau, vous irez toute seule.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je crois que les explications de Karim Zéribi sont suffisantes. Je voudrais dire à Mme Caradec que la RTM est un travail collectif. C'est un travail de Commission, un travail de la Direction Générale, un travail du conseil d'administration et un travail du Président à qui je veux rendre hommage. Je n'ai pas pour habitude de commenter les rumeurs.

Monsieur MOLINO.- Je suis surpris d'entendre cela, car je peux vous dire qu'en tant que membre du conseil d'administration, je n'ai pas entendu cette rumeur. Mais si c'était le cas, je dirais que je suis en complet désaccord, car si la RTM avance, c'est aussi parce qu'il y a un Président du conseil d'administration qui s'appelle Karim Zéribi qui a été proposé par le Président de la Communauté Urbaine. Des conseillers y participent. La politique qui se met en place au niveau de la RTM se décide au niveau de la Communauté Urbaine car c'est elle l'autorité organisatrice.

Pour ma part, je n'ai pas entendu cela. Je peux vous dire que nous sommes nombreux au sein du conseil d'administration à avoir une confiance pleine et entière en son Directeur ainsi qu'en son Président puisqu'il a été proposé par le Président de la Communauté Urbaine.

Je ne rentrerai pas dans les détails, mais il y a quelques années, on avait souhaité que les choses aillent autrement et on avait évincé Mme Baud. Je vous informe que je l'avais regretté, j'avais même voté contre. Nous n'étions pas nombreux à avoir voté contre.

Je ne souhaite vraiment pas que cette chose-là se reproduise.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, visiblement M. Zéribi perd son sang froid. Je voudrais simplement lui répondre, en regardant notre collègue Jean-Louis Tixier, que si jusqu'à son élection, on ne connaissait pas le nom du Président de la RTM, c'est parce que le Président de l'époque valorisait l'entreprise et son personnel plutôt que sa propre personne.

(Applaudissements)

Pour le reste, comme le dit le Président du groupe socialiste, Maître Bernardi, les plus belles et les plus faciles des médailles, ce sont celles que l'on se donne soi-même. Alors la définition de votre propre envergure politique, Monsieur Zéribi, on vous la laisse, il n'y a que vous qui y croyez, mais s'agissant de votre groupe politique, puisque c'est le troisième, espérons que votre chemin continue longuement.

Sur le fond, vous vous glorifiez des résultats de la RTM. Nous espérons qu'ils vont s'améliorer, car pour l'instant, depuis 2008, la seule chose qui progresse, c'est son déficit et le chèque d'équilibre que notre collectivité est obligée de lui verser chaque année.

Et enfin, toujours sur le fond, vous étiez, même si vous voulez le faire oublier, le porte-parole de Jean-Noël Guérini pendant la campagne municipale de 2008, vous nous aviez promis du métro partout, du tramway partout et finalement, vous reconnaissez que vous avez fini ce que nous avons décidé parce que c'est cela qu'il fallait faire pour la Ville de Marseille.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. DTUP 003-14/12/12 CC - Actualisation des tarifs transporteurs sur le périmètre de la gare routière Marseille Saint Charles

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. DTUP 004-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au financement du fonctionnement de la gare routière Saint-Charles conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. DTUP 005-14/12/12 CC - Approbation d'une convention relative à la mise en œuvre de Pass transport intermodaux dits "alternatifs" (TER, autocars départementaux et réseau urbain RTM) sur les axes Aix-Marseille et Marseille-Aubagne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. DTUP 006-14/12/12 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation d'une ligne de Bus à haut Niveau de Service entre Castellane et Luminy à Marseille (8ème et 9ème arrondissements) - Lancement de l'enquête publique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. DTUP 007-14/12/12 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au parc relais de la Gare SNCF à Cassis

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. DTUP 008-14/12/12 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au parc relais de la gare SNCF La Ciotat/Ceyreste

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. DTUP 009-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession n°09/149 pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement J4 à Marseille (2ème arrondissement).

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

34. DTUP 010-14/12/12 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2011 du Délégué de Service Public pour le parc de stationnement République à Marseille (2ème arrondissement).

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. DTUP 011-14/12/12 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2011 du délégué de service public pour le parc de stationnement Vallier à Marseille (4ème arrondissement).

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. DTUP 012-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégué de service public pour les parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. DTUP 013-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégué de service public pour les parcs de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. DTUP 014-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégué de service public pour le parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. DTUP 015-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement Castellane - Préfecture à Marseille.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. DTUP 016-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement De Gaulle et Jean Jaurès à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. DTUP 017-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de service public pour le parc de stationnement de la Blancarde à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. DTUP 018-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de service public pour les parcs en enclos de Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. DTUP 019-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de service public pour la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. DTUP 020-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement du Centre et du Vieux-Port à La Ciotat

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. DTUP 021-14/12/12 CC - Présentation du rapport d'activité 2011 du Délégué de Service Public pour le transport des communes de La Ciotat et de Ceyreste

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 5 décembre 2012, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, sept rapports ont été examinés et votés à l'unanimité. Parmi ces rapports, un est extrêmement important, il s'agit du Document d'Aménagement Commercial qui a été, lui aussi, élaboré collectivement. Il montre bien le rééquilibrage qui a été fait pour Marseille en termes de commerce.

Permettez-moi Monsieur le Président quelques réflexions rapides sur l'aménagement du territoire.

Je voudrais attirer l'attention de tous aujourd'hui sur le nombre de rapports très importants que nous voyons ce matin : la Charte Ville Port, le DAC qui fait partie du SCOT, le PLH, le PDU et il y a quelques jours, Monsieur le Président, c'était le Plan Climat que nous votions.

Je voudrais indiquer à tous ceux qui pensent qu'une Métropole est inutile que tous ces sujets sont essentiellement métropolitains et ne peuvent pas se voir autrement. Ils nous invitent tous à une réflexion sur le changement d'échelle, sur la réalité d'un fait métropolitain. C'est la première réflexion dont je voulais vous faire part.

La seconde concerne le PDU qui a fait ressortir, et beaucoup d'entre nous l'ont dit, la nécessité d'utiliser les voies ferrées pour les liaisons interurbaines. Je ne parlerai pas du reste, mais simplement de ce fait et pour que cela puisse fonctionner, tout le monde sait qu'il faut traiter le nœud ferroviaire de Saint Charles, qui s'il n'est pas traité ne permet pas, puisque c'est un cul-de-sac saturé, de pouvoir aller au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui.

Compte tenu des coûts, il faudrait que tout le monde participe. La seule solution, c'est une gare souterraine passant sous Marseille. Cela coûte environ 1.5 milliard d'euros. Le coût des travaux en surface sur Saint Charles s'élève à environ 1 milliard d'euros, mais ces travaux ne serviraient à rien. Or dans cette opération, il ne faut pas faire de travaux inutiles.

Dans tous les cas de figure, si nous réglons ce problème dans 10 ans par une gare passante, ce sera très bien.

Mais entretemps, comment peut-on, pour répondre aux questions immédiates de cette aire métropolitaine, résoudre les choses ? Il faut effectivement se décider à intensifier les systèmes interurbains et notamment par la route et le car. Il n'y a pas d'autres solutions. Cet investissement n'est pas inutile puisque d'ici 10 ans, tous ces matériels seront naturellement amortis.

Tout le monde est pour le fer, tout le monde est pour ce transport collectif. Alors, Monsieur le Président ou bien l'on s'y met et on mobilise toutes les collectivités, et l'État en premier, sur ce dossier ou alors, effectivement, ne dépensons pas pour des travaux en surface qui vont être longs, difficiles, et qui seront obsolètes, le jour où ils seront terminés.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques réflexions que je voulais ajouter au PDU.

(Applaudissements)

46. AEC 001-14/12/12 CC - Approbation du projet de Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, il n'y a pas de problème sur les rapports n°45 à 51.

Pour compléter ce que vient de dire Claude Vallette sur le DAC et le rapport n°45, je dirais que nous sommes là dans un document qui viendra intégrer le Schéma de Cohérence Territoriale.

Il y a deux manières de voir les choses. Nous sommes devant une inflation de documents, avec un calendrier extrêmement contraint. Mais on peut positiver les choses, en se disant que l'on va devoir intégrer le DAC dans le SCOT qui sera quoi qu'il arrive « grenelliser » d'ici le 31 décembre 2015.

De la même manière, nous parlions tout à l'heure du PDU. Et quelles que soient les conditions, d'ici le 31 décembre 2015, nous aurons à fusionner le PLU, le PLH et le PDU en un seul document, toujours dans le même esprit.

Donc, c'est une manière de dire que l'histoire ne s'arrête sûrement pas à ce que l'on est en train de faire. Voilà pour ce qui est du rapport n°45.

Pour le rapport n°48, je dirais que nous sommes là devant quelque chose d'un peu particulier qui est la révision simplifiée du PLU de Sausset-les-Pins, afin de permettre le développement de l'agriculture par la reconquête d'une quinzaine d'hectares de zone naturelle qui étaient préalablement cultivés, c'est-à-dire au début ou au milieu du 20^{ème} siècle. Il y a une démarche intéressante de reconquête de l'agriculture sur des zones colonisées par le pain d'Alep. Le projet de viticulture qui va exister dans ce secteur-là s'inclut dans une dynamique qui existe déjà parce qu'il est voisin de la coopérative de Saint Julien les Martigues. Là, il y a aussi des choses à réfléchir, car cela se passe dans le territoire de Sausset-les-Pins, mais dans un territoire plus large qui a déjà une vocation viticole.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je vous ai posé un certain nombre de questions précises sur le PDU tout à l'heure, et il ne m'a pas semblé entendre les réponses auxquelles les conseillers communautaires que nous sommes sont en droit d'attendre de la part du Président de l'institution.

Sur le Document d'Aménagement Commercial, j'ai un certain nombre de questions à vous poser, sans polémique, mais qui traduisent les interpellations qui sont les miennes.

Tout d'abord, est-ce que ce Document d'Aménagement Commercial est un réel document de planification du développement commercial, ou est-ce que c'est tout simplement une compilation des projets passés, actuels et futurs de développements commerciaux ?

Quand on regarde le document, on a plutôt l'impression que c'est un document qui surajoute les projets commerciaux portés par tel ou tel grand opérateur.

Deuxièmement, ne prend-on pas le risque d'avoir une offre commerciale plus grande que la demande et la capacité de consommation de nos administrés ? C'est une question.

Et si on prend ce risque, est-ce que l'on ne prend pas de ce fait le risque d'affaiblir le commerce de proximité de l'hyper centre-ville ? Et quelle est la politique que nous entendons mener, nous Communauté Urbaine, pour soutenir le commerce de proximité de l'hyper centre pour qu'il ne soit pas la victime de ce Document d'Aménagement Commercial ?

Enfin, dernière question, dans ce document, il n'y a rien sur la spécialisation des pôles commerciaux. Certes, nous avons un pôle commercial un peu spécialisé avec les Terrasses du Port, nous en avons un autour du stade Vélodrome, mais pour le reste, ce sont des pôles commerciaux très généralistes.

Est-ce que justement la survie de ces pôles commerciaux ne passerait-elle pas par la spécialisation de certains d'entre eux ? Et là, dans ces documents, il manque cette réflexion.

Bien évidemment, je vais le voter, car c'est une réflexion commune et il faut avancer, mais malgré tout, ce document ne répond pas, me semble-t-il, à un certain nombre d'interrogations nombreuses que nous sommes en droit de nous poser à cet instant.

Monsieur MAGRO.- L'esprit même de ce Document d'Aménagement Commercial, c'est de nous mettre à l'abri. Et vous avez peut-être raison, nous ne sommes probablement pas allés assez loin, mais pour cela, il faudra peut-être trouver le lieu et le cadre pour en discuter plus avant.

Il faut nous mettre à l'abri de la constitution de friches commerciales à cause d'un décalage entre l'offre et la demande et le développement par exemple du commerce par Internet, etc. Il faut mettre fin au fait que souvent aujourd'hui, un opérateur en difficulté crée 5000 m² de surfaces commerciales supplémentaires.

Le DAC ne régit que les surfaces de plus de 1000 m², ce qui pose d'ailleurs, la question des surfaces de 999 m². On a là un vrai problème, car tout ce qui est inférieur à 1000 m² est renvoyé au Plan Local d'Urbanisme.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il y ait une vraie urgence sur ce point, mais l'urgence du DAC est de se protéger contre les friches commerciales.

Vous avez peut-être raison, il y a peut-être des secteurs où il aurait fallu que l'on aille plus loin, mais nous sommes à votre disposition pour en parler.

Monsieur AMIRATY.- Je n'ai pas la prétention de répondre à M. Royer-Perreaut, mais en écho à ses propos, je dirai quelques mots.

Le DAC est clairement un document de planification pour éviter que tout cela nous échappe et que l'on puisse monter des grandes surfaces où l'on veut, qu'il suffise de déposer un permis de construire. Donc, c'est bel et bien un document de planification.

Deuxièmement, n'y a-t-il pas un risque d'aller au-delà d'un risque commercial ? Le DAC est fait aussi pour limiter la possibilité d'implantation et pour limiter l'offre commerciale. Mais, comme l'a dit M. Magro, on a le risque aussi de ne pas éviter à l'avenir les friches qui pourraient voir le jour. On connaît le développement du e-commerce qui est phénoménal et qui est une nouvelle révolution dont on ne mesure pas encore les conséquences, nous ne sommes pas capables de dire aujourd'hui comment va évoluer notre société de consommation et si l'offre commerciale proposée dans ce DAC ne va pas être supérieure à la demande faite dans quelques années. Mais justement le DAC a été fait pour limiter cette offre commerciale.

S'agissant de la question de la spécialisation, je crois qu'on est sur des réflexes de consommation. Un bureau d'études, en amont du DAC, a travaillé sur les réflexes de

consommation. Il s'avère que pour l'instant, les gens veulent aller sur des lieux où de manière transversale, ils trouvent un peu de tout.

(S'adressant à M. Royer-Perreaut) Je voudrais revenir sur la question de la Capelette que vous évoquiez, mon cher Lionel.

Oui, ce dossier d'aménagement des commerces autour de la patinoire a été évoqué au CDEC. Quelle a été la position de la Ville de Marseille ? Elle a dit : « Nous souhaitons pouvoir mettre un certain nombre de commerces sur ce lieu ». La Ville de Marseille portait donc vraiment ce dossier. Votre mairie de secteur et M. Teissier étaient en opposition avec cela. La Direction Départementale, la DDTM a émis des réserves en disant que la circulation était déjà très forte et qu'elle craignait même que les secours ne puissent pas arriver jusqu'aux commerces en cas de problème.

Pour ce qui est de notre Communauté Urbaine, nous avons émis des réserves, mais il y a un engagement entre M. le Président et les Maires de la Communauté Urbaine, celui de respecter les choix d'aménagement du territoire de chaque commune. Vous connaissez cette charte.

Donc, pour être vraiment précis sur ce dossier, nous avons émis des réserves sur ce dossier de la Capelette, la Ville de Marseille y a été très favorable et nous ne nous sommes donc pas opposés à ce dossier alors même ce que l'État avait souligné des difficultés de circulation.

C'est la volonté de la Ville de Marseille de recentrer le commerce et les grandes surfaces intramuros. Cela pose des problèmes de circulation très forts. Un dossier est en cours à Robert Schuman. Ce sont des lieux très saturés en circulation, mais c'est pour l'instant le choix de la Ville de Marseille, ce n'est pas forcément celui de la Communauté Urbaine donc chaque fois nous émettons les réserves qui conviennent.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les orientations du DAC sont simples. Il comporte trois grandes composantes.

La première est de limiter la consommation du foncier pour le commerce aux seuls projets susceptibles de contribuer fortement au rayonnement de Marseille et de l'espace métropolitain.

La deuxième consiste à renforcer les pôles de centralité en matière d'offre commerciale, si besoin en l'accompagnant de restructuration.

La troisième est de préserver les pôles de proximité dans la mesure où leur viabilité potentielle fait émerger de nouveaux sites sur la Ville de Marseille et l'espace métropolitain.

Voilà les trois grands principes de ce DAC.

Je reviendrai maintenant au début de votre intervention. Vous m'avez posé des questions tout à l'heure. Ce qui est prévu pour les transports dans le PDU que nous avons examiné tout à l'heure, ce sont 2.3 milliards et 50% ne sont pas des travaux d'infrastructures, mais uniquement des frais liés au transport lui-même. Cela fait, si vous comptez bien, en 10 ans, 115 millions par an d'investissement dans les transports, ce qui est jouable.

Je comprends le sens de votre question. Je sais que vous n'avez pas, ou plutôt M. Teissier que vous représentez ici aujourd'hui puisque vous parlez en son nom, la même conception que le Maire de Marseille, de certains axes de transport. Ce n'est rien de le dire !

Mais je travaillerai toujours avec les Maires en place. Ce sont eux qui ont la légitimité pour discuter avec la Communauté Urbaine des choix de transport sur leur territoire. Pour l'instant, je m'en tiendrai là et je pense avoir répondu à votre question.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. AEC 002-14/12/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis – Majoration du volume constructible pour les logements locatifs sociaux, Avenue Alphonse Daudet

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. AEC 003-14/12/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Abrogation de la modification n°3 relative au projet d'aménagement du quartier "Pielettes-Cotton" et engagement d'une nouvelle procédure de modification n°3.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. AEC 004-14/12/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins - Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée n°1

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. AEC 005-14/12/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins - Engagement de la modification n°2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. AEC 006-14/12/12 CC - Avis de Marseille Provence Métropole sur le programme des équipements publics de la ZAC Cité de la Méditerranée à Marseille 2ème et 3ème arrondissements - Dossier de réalisation modifié.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. AEC 007-14/12/12 CC - Approbation de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone pour la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Just à Marseille 4ème et 13ème arrondissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

53. DEV 001-14/12/12 CC - Approbation de la Charte "Ville-Port"

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais saluer cet événement pour notre métropole puisque nous sommes déjà une métropole, qui voit tous les acteurs économiques et sociaux réunis autour de cette charte. Je pense que c'est vraiment important pour Marseille de consacrer le caractère industriel et portuaire des bassins Est. C'était un problème qui était récurrent les 10 ou 15 dernières années. Cette charte, il faut saluer l'action discrète, mais efficace et tenace du Président Daher pour obtenir la signature de tous les acteurs, y compris les travailleurs organisés. Je pense que sans cette action, sans son action, nous n'aurions pas abouti.

Il y a quelques petites voix discordantes en dehors de ce sujet en particulier à propos de la Nerthe. Je dirai simplement qu'il s'agit d'un problème qui me paraît étonnant. Je ne suis pas étonné que les voisins de la Nerthe ou les voisins de Mourepiane soient désagréablement surpris par le fait qu'il y ait un port, mais je voudrais attirer l'attention de tous sur la cohérence des votes de notre assemblée et de la nécessité de se souvenir de ce qu'on a fait.

Il y a très peu de temps, sur le rapport de M. Magro, si j'ai bonne mémoire, nous avons voté à l'unanimité le SCOT et je trouve en page 17 de ce SCOT : « *Envisager de nouveaux sites de stockage, transfert dans les carrières (...) de la Nerthe, avec la création d'une bretelle supplémentaire* ».

Je trouve que cette mention du SCOT mérite à cet instant d'être rappelée. Je crois que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour atténuer les désagréments pour le voisinage de ce genre de décisions, mais à partir du moment où l'on veut une voie de chemin de fer, on ne peut pas avoir que les gares, sans avoir les voies.

Voilà, Monsieur le Président, pourquoi je suis tout à fait solidaire de cette charte.

(Applaudissements)

Monsieur SEMERIVA.- Cher Président, chers collègues, je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui vient d'être dit par Maître Bernardi.

Sur le SCOT, le groupe EELV a soulevé le fait qu'il y avait une problématique avec la soi-disant capacité de cette carrière à accepter tous les conteneurs. Nous avons déjà soulevé ce problème sur le SCOT. Nous avons dit qu'il n'était pas normal de continuer à prévoir ce stockage de conteneurs sur ce terrain-là.

Je rappellerai juste que nous sommes favorables à cette charte, car pour une fois, nous arrivons à travailler avec le GPMM, donc c'est une bonne chose, mais nous souhaiterions que ce point soit définitivement supprimé et qu'on arrête de penser que le développement du port passera par le fait de mettre des conteneurs à la Nerthe. Je n'y crois pas.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier, mais nous demandons une étude approfondie de l'obligation de stocker ces conteneurs et leur maintenance au niveau de la Nerthe. Pourquoi ne pas les stocker à Fos, où l'on a des terrains qui permettent de le faire ? Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sémériva, je vous le dis très simplement, cela voudrait dire que l'activité « conteneurs » va à Fos. Et vous imaginez la perte pour les bassins Est de Marseille. C'est bien ce que cela veut dire. Si on veut que les conteneurs aillent à Fos, c'est une stratégie, mais cela veut dire que l'on abandonne les conteneurs sur le bassin Est. Il faut poser les problèmes clairement, car il y a un enjeu pour la Ville de Marseille.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, chers collègues, pour celles et ceux qui n'ont jamais accepté la fatalité du déclin du port de Marseille, ni même une orientation de substitution basée sur le seul tourisme et la haute plaisance, cette charte est un tournant

majeur qui marque une rupture dans la vision, qui depuis plusieurs décennies, détermine la manière de considérer l'avenir des bassins Est du Grand Port Maritime Marseille-Fos. Car effectivement, il y a plusieurs bassins, mais un seul port.

Si le port industrialo-commercial existe encore, avec de véritables atouts de "port global", dans la partie centrale de ses bassins Est, on le doit essentiellement à lui-même bien sûr, à sa capacité à dégager de l'autofinancement, mais aussi au combat incessant des salariés, de leur organisation syndicale (pour appeler les choses par leur nom) aux rares forces politiques, pas si nombreuses que ça, ainsi qu'aux élus qui ont défendu cet outil portuaire dans sa polyvalence.

En effet, alors que les bassins Est représentent 47% des escales du Grand Port Maritime, générant 13 500 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, « *l'organisation du territoire n'a pas su appuyer le développement des activités portuaires et leur modernisation* »...« *le port semblait devenu un corps étranger pour certains des édiles locaux* ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit dans l'exposé des motifs de la charte.

Ce projet veut être celui d'une « reconquête » et d'une « refondation de la Ville-Port ».

Dont acte, il y aurait donc un consensus sur la triple base d'un port aménageur demeurant le seul propriétaire de son périmètre ; d'un développement des activités industrielles et commerciales ; d'une refondation de la Ville-Port.

Pour autant, la mise en œuvre de cette charte va nécessiter de répondre concrètement à plusieurs questions :

Premièrement, la nécessaire synergie entre les ambitions du Port et la rénovation urbaine ne peut pas être uniquement celle d'une porosité à sens unique, vers la mer.

L'organisation du foncier autour du port et à l'intérieur de la ville doit garantir les espaces nécessaires à une respiration dynamique et conquérante des activités logistiques et industrielles. La ville doit être rendue perméable au développement généré par le fonctionnement de son Port et ainsi participer à la redynamisation multifonctionnelle du tissu urbain. La question est posée avec Euromed 2, mais aussi avec tous les documents d'urbanisme et de planification.

C'est ce que le SCOT a essayé de faire, en convergence avec une contribution du Conseil de Développement.

C'est ce que le PLU de Marseille doit permettre et prévoir. Et quand ce ne sera pas le cas, si le problème se pose, la fusion du PLU, du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains en un seul document, à l'horizon 2016, devra le faire forcément

Deuxièmement, la connexion fer-route doit à la fois être réorganisée sur les territoires portuaires et adjacents, mais il convient aussi de réfléchir en profondeur à un hinterland remontant la vallée du Rhône au moins jusqu'à Lyon

De plus, le basculement du chantier multimodal sur Mourepiane doit s'accompagner d'un moratoire sur Le Canet, tant que ne seront pas levées toutes les hypothèques sur les besoins de logistiques urbaines. En gros, avant de démonter les rails, il faut réfléchir un peu.

Il y a convergence avec l'avis du Conseil de Développement. Ce pôle logistique de Mourepiane est indispensable au développement économique et à l'emploi, mais il doit s'accompagner de toutes les mesures nécessaires à la sécurité des habitants, ainsi qu'au meilleur confort acoustique possible des riverains.

Troisième point : le financement des 450 millions d'euros nécessaires qui sont pointés dans la Charte pour aller à un projet qui soit faisable, il faut que l'État qui, dans la dernière décennie, a investi 7 fois moins pour les 6 Grands Ports Français que la seule

région des Flandres pour Anvers et les autres ports belges. Il faut que cela change. Il est difficile d'imaginer que cela ne change pas avec une charte dont la vocation est d'initier un processus de renouveau.

Quatrième point : la situation incertaine qui caractérise les conditions de la continuité territoriale de la Corse, conséquence de la dérèglementation concurrentielle et du dumping social sur les équipages, doit être éclaircie.

Cinquième point, pour ce qui est des métiers de la mer, qui peuvent constituer de véritables travaux pratiques pour la mise en œuvre de cette charte, il faut impulser un Technopôle de la mer, pour promouvoir, développer, innover tout ce qui concerne les activités portuaires et maritimes.

(Brouhaha, des voix décomptent le temps imparti restant)

Le seul qui peut m'arrêter, c'est le Président. Alors, je m'arrête et j'attends.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Magro, vous avez la parole.

Monsieur MAGRO.- Je trouve cela extrêmement petit !

Pour ce qui concerne la filière pêche même limitée, il faut laisser des possibilités de maintien et de développement, y compris sur le site de Saumaty, avec la volonté politique de montrer que ce n'est pas forcément contradictoire avec l'élargissement de l'accès à la mer pour tous, de Saumaty à Corbières.

Dernier point, l'histoire de Marseille nous enseigne la nécessité d'un dialogue social permanent avec les salariés du port et d'une concertation citoyenne réelle avec les riverains. Cela est indispensable à la vision d'avenir partagé portée par la Charte. Aucune institution, aucune force politique ne peut en faire l'économie.

Dans cet esprit les salariés du port et les riverains ne doivent pas être mis en opposition. Défendre un outil de travail et préserver la qualité de vie doivent aller de pair. Cela appelle un nouveau modèle de développement durable, que nous avons commencé à faire nôtre avec l'adoption du SCOT.

Pour conclure, nous ne pouvons que nous réjouir de laisser derrière nous les appels qui ont jalonné les années 90 et 2000 ; appel à tourner la page de la réparation navale lourde... appel à transformer l'avant-port de la Joliette pour la haute plaisance... appel à privilégier les événements médiatiques déconnectés de la vie quotidienne marseillaise... (je ne donnerai pas d'exemple)...appel à récupérer du foncier urbain sur l'emprise portuaire, et la liste n'est pas exhaustive.

C'est donc sans état d'âme, mais avec vigilance que le groupe Communiste, Républicain et Citoyen adopte avec vous cette Charte Ville-Port, avec la volonté de contribuer à la mise en œuvre de cette étape nouvelle dans les relations complémentaires et synergiques entre le port et le territoire constitutif du fait métropolitain.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Moraine, vous avez exactement 46 minutes 09, si vous pouviez ne pas les utiliser en totalité, cela nous arrangerait.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, je ne vous infligerai pas cela, même si, une fois n'est pas coutume, c'est essentiellement pour vous remercier que nous voulons faire cette intervention, après avoir dit néanmoins, mais l'heure n'étant pas à la polémique, que nous ne partageons pas sur ces bancs l'avis du groupe communiste sur le rôle soi-disant bénéfique de certains syndicats pour le développement du port de Marseille. Autant parler de pompiers pyromanes !

(Applaudissements)

Monsieur le Président, cette Charte, c'est la concrétisation d'une volonté acharnée du Maire de Marseille depuis 1995 d'ouvrir la ville sur le port, de favoriser, pour reprendre un terme que vous avez, vous-même, utilisé, la porosité ville / port et, pour dire les choses en un mot, pour rendre le port aux Marseillais, à tous les Marseillais, ne plus voir le port comme un objectif en soi, mais comme un outil au service du développement de Marseille.

Pour que cet outil serve au développement de Marseille, il doit utiliser toutes ses potentialités, ses potentialités industrielles, mais également ses potentialités en termes de culture, de nautisme, de commerce, d'habitat. C'est ce que nous avons commencé à faire depuis 1995. C'est la naissance du Silo, c'est la naissance des Terrasses du Port, c'est le développement de la croisière. Cette charte vient concrétiser tous ces efforts et nous nous en réjouissons.

Au nom du Maire de Marseille, au nom de son Premier Adjoint Roland Blum qui s'est beaucoup investi dans ce dossier, nous voulions publiquement vous remercier personnellement Monsieur le Président, pour l'aide que vous nous avez apportée dans la négociation et la concrétisation de cette Charte.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Monsieur Moraine. Effectivement, j'ai toujours considéré, et vous le savez bien, le port comme l'outil stratégique majeur du développement de la Ville de Marseille et de l'espace métropolitain.

Nous avons la chance d'avoir le plus grand port en eaux profondes de Méditerranée et de France avec une position géostratégique majeure qui va faire de nous, dans les années qui viennent, un pôle d'échanges majeur en ce qui concerne les autoroutes de la mer.

C'est vrai que la Charte a de grandes qualités. Vous l'avez dit, c'est d'abord l'ouverture du port sur la ville. Il y a longtemps que l'on attendait cela. Je crois qu'Euroméditerranée n'y est pas pour rien. C'est le projet Euroméditerranée qui a permis de créer la dynamique qui fait que le port devienne poreux avec la ville et c'est ce que les forces économiques et les forces de développement attendaient depuis longtemps.

C'est également le maintien de l'activité d'un grand port de commerce et d'un grand port avec un hinterland industriel. Cela sera renforcé et c'est une très bonne chose pour la ville.

C'est bien entendu le développement de la croisière qui devient un outil majeur de développement de l'espace métropolitain et de la Ville de Marseille. On atteindra bientôt le million de croisiéristes et c'est très bon pour l'économie de l'ensemble du territoire. Nous aimerions d'ailleurs que beaucoup plus de touristes rentrent dans la ville et ne partent pas directement vers le Vaucluse ou ailleurs. Nous allons faire en sorte, avec Marseille 2013 et dans les années qui viennent, que les touristes viennent encore plus nombreux à Marseille à la descente de bateau et notamment avec des transports spécifiques tels que la city navette que nous mettons en ligne pour 2013 à partir du mois de mars. Cela permettra d'aller du J4 au Pharo en voiture électrique pour un prix excessivement modique de 50 centimes d'euro le voyage.

C'est aussi, et là nous sommes vraiment dans la grande stratégie de demain, la reconfiguration générale de la gare de Mourepiane. Nous devons pouvoir, grâce au fer, grâce aux autoroutes, grâce à tous les systèmes de transport qui se créent autour de la gare de Mourepiane (je l'ai dit la dernière fois au Conseil Municipal et c'est bien de cela dont il s'agit), devenir probablement le plus grand pôle d'échange de marchandises en Europe du Sud, dans les 10 années qui viennent.

Donc Marseille a vocation à devenir le port de Lyon. Je crois que c'est la vocation naturelle de Marseille d'être le port du Grand Delta qui est l'espace territorial qui permettra de rayonner en Europe du Sud et en Méditerranée.

Je me réjouis comme beaucoup, de l'approbation de cette Charte Ville Port que je vous demande de voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Monsieur MADROLLE.- Mme Ghali vote contre.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Parallélisme des formes avec le Conseil Municipal.

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, je voudrais m'exprimer à ce sujet. Je vais le faire et je vous en remercie.

On a beaucoup parlé de Marseille et les différentes sensibilités se sont exprimées. Je voudrais m'exprimer sur le territoire du bassin Est de notre Communauté pour vous dire que j'ai été très surpris de lire quelques déclarations dans la presse il y a quelques semaines à propos de cette charte.

Je dirai simplement que nous faisons partie d'une Communauté de destins. Dans cette Communauté de destins, pour tout ce qui est développement, je vous demanderai une solidarité avec les communes qui sont autour de Marseille et ce, de la part de tout le monde.

Quand on parle de développement, je pense au développement du Grand Port de Marseille, mais il ne faut pas mettre en avant un certain nombre d'oppositions, mais plutôt des complémentarités, notamment sur la haute plaisance. Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Bien entendu Monsieur le Maire, vous savez que nous considérons le pôle de réparation navale de grande plaisance de La Ciotat comme un outil majeur de développement de la Communauté Urbaine. Il a toute sa place dans la stratégie générale qui sera celle demain d'un plus grand territoire. Ce qui s'est passé à La Ciotat est exemplaire du point de vue de la reconversion industrielle majeure qui a permis à la ville de continuer à se développer alors qu'elle était dans une phase de déclin avec la fermeture des chantiers navals. Je vous remercie de cette intervention, elle était, je crois nécessaire.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de Mme Ghali

Abstentions de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva, Zéribi

54. DEV 002-14/12/12 CC - Attribution d'une subvention à l'Université Aix-Marseille pour l'organisation d'une manifestation "Les Doctoriales en Provence 2012".

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. DEV 003-14/12/12 CC - Approbation du bilan de clôture pour la concession d'aménagement n°97/580 "Mourepiane littoral" à Marseille 16ème arrondissement

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Milon, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Madame MILON.- Tous les rapports ont obtenu l'unanimité.

56. VOI 001-14/12/12 CC - Tarifs applicables aux droits de voirie et de stationnement sur le territoire de la Ville de Marseille pour l'année 2013

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. VOI 002-14/12/12 CC - Approbation des tarifs 2013 et conditions et modalités d'octroi de la gratuité pour la mise à disposition de barrières de police par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. VOI 003-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n° 1 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1137 relatif au transfert en pleine propriété de voies de la commune de Gémenos

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. VOI 004-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n° 5 au procès-verbal de transfert n° 02/1099 pour le transfert en pleine propriété de voies de la commune d'Allauch

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. VOI 005-14/12/12 CC - Approbation de la convention de partenariat et de financement passée avec le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, et Euroméditerranée relative à l'opération de restructuration et de désenclavement du collège Versailles, à Marseille 3ème arrondissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. VOI 006-14/12/12 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable relatif à la réalisation de la voie U430 à Marseille (10ème et 11ème arrondissements) - Lancement de l'enquête publique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. VOI 007-14/12/12 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable relatif à la réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé à Marseille (13ème arrondissement) - Lancement de l'enquête publique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. VOI 008-14/12/12 CC - Lancement de la concertation préalable relative à la création des voies U236 et U299 et au réaménagement de la traverse Tour Sainte - quartier Saint Joseph à Marseille (14ème arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. VOI 009-14/12/12 CC - Demande de subvention pour l'aménagement de l'esplanade du Général De Gaulle à Cassis

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. VOI 010-14/12/12 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2011 du délégataire de service public pour le Tunnel Prado Carénage à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. VOI 011-14/12/12 CC - Présentation des rapports d'activité 2011 et 2012 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par Marseille Provence Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'ai pas vu Mme Vassal ce matin. Je ne l'ai pas entendue.

Des voix.- Elle est là !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suis désolé, Madame Vassal, je manque à tous mes devoirs de courtoisie. Je vous en prie.

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, il est vrai que ce matin, j'étais en retard au Bureau. Si nous avions pu faire le tramway jusqu'à la place du Quatre Septembre, je serais arrivée beaucoup plus rapidement qu'avec mon véhicule.

Nous avons examiné sept rapports qui ont reçu un avis favorable de la Commission. Le rapport n°70 est retiré.

67. AGER 001-14/12/12 CC - Approbation d'un dispositif spécifique de collecte des encombrants dans l'habitat collectif

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. AGER 002-14/12/12 CC - Approbation de conventions spécifiques avec Eco-Emballages relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69. AGER 003-14/12/12 CC - Approbation d'un contrat avec la société Sita Sud pour la reprise des papiers et cartons provenant des collectes sélectives.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70. AGER 004-14/12/12 CC - Approbation du contrat de reprise "option fédération" des cartons issus des déchèteries avec la société Silim Environnement dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

71. AGER 005-14/12/12 CC - Approbation d'une convention avec la société Arema relative à l'utilisation des eaux usées de la station d'épuration.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré

72. AGER 006-14/12/12 CC - Présentation d'un rapport de synthèse du programme local de prévention des déchets

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. AGER 007-14/12/12 CC - Approbation d'un engagement spécifique avec Eco-Emballages pour l'optimisation du tri des emballages ménagers

Monsieur VIARD.- Je souhaiterais intervenir sur ce rapport afin que l'on sache ce que l'on vote.

Ce rapport est la suite de notre relation avec l'ADEME pour le Plan Local de Prévention. Vous savez que l'on prépare un plan sur 5 ans pour réduire de 7% nos déchets. L'ADEME a accepté notre présentation. Elle nous a déjà versé 818 000 euros et nous versera cela tous les ans pendant 5 ans. Voilà pour ce qui concerne le rapport n°71.

Le rapport n°71 bis quant à lui concerne Eco-Emballages. La relation avec Eco-Emballages se développe. J'étais d'ailleurs au congrès d'Eco-Emballages pour leur 20^{ème} anniversaire. J'étais l'élu qui représentait la ville qui avait le plus progressé dans ce domaine.

Dans le domaine des déchets qui est ici très explosif, les rapports pour la diminution des déchets et le tri sélectif sont effectivement avec l'ADEME et avec Eco-Emballages, perçus positivement par nos partenaires.

Je profite du fait que j'ai la parole pour dire que MPM a reçu le premier prix français pour la qualité de son site internet. Il faut le dire, car ce sont en partie nos fonctionnaires qui l'ont fait. Sur 90 villes qui ont candidaté, nous avons eu le premier prix pour notre site internet. De temps en temps, on peut se féliciter de ce que l'on fait.

(Applaudissements)

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, mon intervention a pour objet la mise en place d'un groupe d'information sur les conditions d'exploitation de notre incinérateur et sur le litige financier qui semble nous opposer au délégataire.

Nous recevons des courriers, nous comprenons que les enjeux sont énormes. Nous comprenons que les positions sont antagonistes. Nous comprenons que nous ne pouvons pas léguer à nos successeurs, quelle qu'en soit la structure un tel litige dans la corbeille de mariée. Mais nous ne pouvons pas comprendre la réalité des problèmes posés faute d'informations suffisantes sur un sujet pourtant majeur. Nous ne pouvons pas avoir l'avis éclairé sur un sujet qui faute d'information interdit un souhaitable consensus et pourrait au contraire prêter à des polémiques vaines.

Or, nous ne cherchons pas la polémique sur un sujet hautement complexe. Nous cherchons simplement à comprendre. C'est pourquoi nous souhaitons la constitution d'un groupe dont l'objet sera, non de s'immiscer dans la conduite du litige, mais simplement et essentiellement de recevoir les informations et les explications nécessaires à notre compréhension. Je vous remercie de me confirmer votre accord.

Bien entendu, les Présidents de groupe veilleront à proposer une représentation diverse et équilibrée.

Monsieur le Président, merci au nom de notre groupe de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Tixier, nous sommes dans une procédure judiciaire. Cela demande de faire très attention à la façon dont nous communiquons. Bien

entendu, je suis tout à fait favorable, car nous n'avons strictement rien à cacher, tout est transparent dans le différend qui nous oppose à la société EVERE.

Ce groupe, et j'en discuterai avec les Présidents de groupe, doit être réduit. Ce groupe doit respecter les éléments de confidentialité. Pour le reste, sur le fond du sujet, lorsque ces élus seront au courant, le consensus se fera automatiquement, vous verrez.

Madame HADJ-CHIKH.- Si c'est désigner un groupe pour ne pas que les autres élus aient l'information, à quoi cela sert-il ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela signifie que les élus sont soumis à une clause de confidentialité, quelles que soient les informations qu'ils reçoivent. C'est bien clair.

L'essentiel a été largement dit dans la lettre qui vous a été envoyée. Quand on est dans une procédure judiciaire, Madame Hadj-Chikh, on doit faire très attention au type de déclaration que l'on fait.

Madame HADJ-CHIKH.- Je ne comprends pas pourquoi un groupe restreint.

Monsieur TIXIER.- Quelle est votre réponse Monsieur le Président ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Ma réponse est oui, mais les élus ont une clause de confidentialité lorsqu'ils sont informés. Comme la Commission des Affaires Etrangères ou la Commission des Lois à l'Assemblée.

Monsieur BERNARDI.- C'est une inquiétude légitime, mais qui mérite d'avoir une réponse précise. Je crois qu'il faut que nous sachions tous que lorsqu'on évalue une situation juridique, on est obligé d'évaluer le pire, le moyen et le mieux et que la définition de manière publique par des gens de la Communauté Urbaine devant un certain nombre de gens qui ne seraient pas tenus à un secret absolu et qui rendraient compte dans cette assemblée de l'évaluation des risques que présente pour nous une procédure est une chose déraisonnable.

Nous ne pouvons pas désarmer une des parties parce que la société EVERE ne se réunit pas pour nous expliquer quelle est sa position. Nous ne pouvons pas rendre public et laisser filtrer la réalité de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Une stratégie de défense faite en public est une stratégie désarmée. Et comme personne ici ne veut désarmer les contribuables de la Communauté Urbaine, ce que le Président a indiqué sera adapté, c'est-à-dire qu'effectivement, la communication doit être totale vis-à-vis de tous les intérêts politiques représentés dans cette assemblée, mais je n'imagine pas que nous puissions rendre public le détail de notre travail.

Monsieur TIXIER.- Vous avez raison.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà qui est bien dit.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sémériva, la Commission Développement durable, innovations et prospective s'est réunie le 6 décembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur SEMERIVA.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

- 74. DDIP 001-14/12/12 CC - Modification de la délibération DDIP 004-281/12/CC du 26 mars 2012 relative à la participation de Marseille Provence Métropole à la deuxième édition des rendez-vous de l'innovation et de l'entreprise en Provence Alpes Côte d'Azur**

Monsieur ORGEAS.- Avis favorable.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 75. DDIP 002-14/12/12 CC - Attribution d'une subvention à la société coopérative et participative Autopartage Provence.**

Monsieur LOPEZ.- Monsieur le Président, je suis toujours heureux lorsque Marseille Provence Métropole fait du bien à la planète ou du moins, y contribue. Il s'agit aujourd'hui d'attribuer une petite subvention pour une société participative et coopérative que beaucoup d'entre nous connaissent peut-être et qui permet d'utiliser des voitures en temps partagé.

Aujourd'hui, sachons-le, utiliser un véhicule partagé, c'est 23% d'économie sur les gaz à effet de serre.

Il s'agit donc de voter une petite subvention de 4000 euros pour cette société coopérative qui a organisé, au mois d'octobre à Marseille, les premières rencontres nationales de l'autopartage. Mais au-delà de ça, c'est une entreprise éco-responsable qui a débarqué à Marseille il y a 10 ans avec deux adhérents et 5 véhicules et qui aujourd'hui dispose de 1400 adhérents et 60 véhicules sur 27 stations.

Je suis heureux, Monsieur le Président, que Marseille Provence Métropole établisse des passerelles et nous encourage à poursuivre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Lopez. Je crois que c'est un beau projet.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 76. DDIP 003-14/12/12 CC - Attribution d'une subvention d'investissement à Inovsys relative au financement d'une phase d'ingénierie et d'études d'une plate-forme mutualisée d'innovation**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 77. DDIP 004-14/12/12 CC - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc National Régional de la Sainte-Baume**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, la Commission s'est réunie le 30 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur PICCIRILLO.- Tous les rapports ont reçu avis favorable unanime de la Commissions, à l'exception du rapport n°77 pour lequel M. Illac a émis une réserve de vote.

78. POR 001-14/12/12 CC - Exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public suite aux travaux de semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. POR 002-14/12/12 CC - Approbation pour l'année 2013 des redevances d'occupation du domaine public portuaire communautaire et des prestations annexes

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Abstentions de Mme Mattéi et de M. Illac

80. POR 003-14/12/12 CC - Présentation du Rapport Annuel du Délégué de Service Public pour l'organisation et l'exploitation du Salon nautique de Marseille Provence Métropole en 2012.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

81. POR 004-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion, au développement et l'animation d'une partie du Vieux-Port de Marseille-Périmètre 1.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. POR 005-14/12/12 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion, au développement et à l'animation d'une partie du Vieux-Port de Marseille-Périmètre 2.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Illac, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur ILLAC.- Les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

83. EPPS 001-14/12/12 CC - Approbation des tarifs 2013 des concessions funéraires et des caveaux du cimetière communautaire de Ceyreste

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84. EPPS 002-14/12/12 CC - Instauration et exercice du droit de préemption urbain sur le territoire d'Ensuès-la-Redonne

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Tous les rapports de la Commission ont été approuvés à l'unanimité.

85. REX 001-14/12/12 CC - Attribution d'une subvention à l'Université d'Aix Marseille pour le projet Prôtis.

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. REX 002-14/12/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 de Marseille Provence Métropole à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA).

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, chers amis, notre ordre du jour est terminé. Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année pour vous-mêmes et les communes que vous représentez. Merci à vous et à la rentrée.

(La séance est levée à 12 heures 10).

